

Loisirs, sports et vie communautaire

Rapport du comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance

Préparé pour

Le conseil de ville de Saint-Lambert

Par

Le comité consultatif du parc Lespérance

Septembre 2016





Table des matières

Mot du directeur général	4
Mot du président du comité	5
Préambule	6
Remerciements	
Sommaire	9
Introduction	13
1. La raison d'être du projet	
2. Le mandat du comité	
3. Le but de ce document	
Le parc Lespérance, au centre d'un important pôle communautaire et de loisirs	18
4. La situation du parc et du voisinage	
5. Des constats principaux	
Améliorer pour mieux desservir les besoins	25
6. La demande et les attentes exprimées	
7. Les principaux défis à résoudre	
8. Plusieurs options considérées	
Conclusions du comité	30
9. Recommandations	
10. Les prochaines étapes	
Annexes	44
Annexe 1 – Mandat du comité, membres, portée des travaux, rencontres	
Annexe 2 – Résolution du Conseil	
Annexe 3 – Approche de travail et méthodologie	
Annexe 4 – Données statistiques	
Annexe 5 – Tableau synthèse des orientations préexistantes	
Annexe 6 – Commentaires et suggestions reçus	
Annexe 7 – Références consultées	
Annexe 8 – Conclusions détaillées par fonction	
Annexe 9 – Appuis et réserves	
Pour information	79



Mot du directeur général

Le citoyen : au cœur de la planification du parc Lespérance

Le réaménagement du parc Lespérance est inscrit depuis plusieurs années au programme triennal d'immobilisations. Lors de la présentation en septembre 2013 du projet de restauration de l'aréna, il a été demandé de réaliser le projet dans sa globalité.

La restauration de l'aréna ayant été complétée, il était grand temps de repenser les espaces extérieurs.

Plusieurs acteurs étant impliqués dans le réaménagement du parc Lespérance, il était primordial de leur laisser la chance de s'exprimer sur les besoins et les attentes qu'ils avaient face à la restructuration du parc. C'est pourquoi nous avons créé une table consultative permettant les échanges d'idées et la mise en commun des différentes perspectives des usagers face à l'utilisation du parc.

Cet exercice de planification aura été l'occasion de travailler ensemble vers l'acceptabilité sociale d'un projet porteur de valeur pour toute la communauté et soucieux de la qualité de vie des gens du milieu.

*Georges Pichet
Directeur-général*



Mot du président du comité

Au cours du printemps 2016, vous avez mandaté le comité afin de vous soumettre son avis sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance, à partir du programme fonctionnel élaboré par le service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Un tel exercice d'implication citoyenne n'est pas toujours évident et nous tenons à vous remercier d'avoir considéré cette approche consultative avant de vous prononcer sur l'aménagement final tant attendu.

Adossé au golf municipal et relié par la coulée verte au parc Brixton, le parc Lespérance constitue assurément le plus achalandé des parcs lambertois et reflète bien la personnalité de notre communauté en offrant, sur quatre saisons, une multitude d'opportunités d'activités sportives et culturelles répondant aux besoins variés de notre population.

Afin de vous aider dans votre réflexion, notre comité a opté pour une approche consensuelle dans sa prise de décision et nos recommandations soumises en sont le reflet.

Cette recherche de consensus n'ayant pu être atteinte dans l'ensemble des thèmes abordés, nous vous avons indiqué dans nos recommandations certaines nuances ou alternatives à prendre en considération et avons même invité ceux ou celles de nos membres étant en désaccord avec nos conclusions d'émettre leurs dissensions en annexe au rapport. Vous aurez alors en main l'ensemble des positions avant de prendre vos décisions quant à l'aménagement de ce parc.

Je me dois d'insister sur la préoccupation exprimée par le comité concernant l'enveloppe budgétaire définie par la Ville. Compte tenu du désir exprimé des élus de repenser stratégiquement l'ensemble des fonctions reliées au Parc et d'exécuter les travaux en une seule phase, l'enveloppe allouée nous a paru nettement insuffisante pour arriver à cette fin.

Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour la disponibilité offerte au cours de cet exercice de consultation citoyenne, du sérieux accordé à cet exercice et de la patience qu'ils ont démontrés dans le processus suivi. J'adresse un remerciement spécial à M. Jean-Claude Champagne qui a agi comme président du comité pour la première moitié du processus.

Ces exercices bénévoles de consultation ne sont pas toujours évidents et leurs exercices relèvent souvent plus de l'art que de la science exacte... Ceci étant dit, après l'étude de plus de 80 scénarios différents, je suis persuadé que la lecture de ce rapport saura guider vos décisions futures quant à l'aménagement de ce magnifique parc.

*Herman Champagne
Président du comité*

Préambule

Un historique de quartier riche en changement

Le parc Lespérance (le Parc) s'est développé avec l'évolution du quartier résidentiel qu'il dessert. Sa vocation s'est adaptée depuis. Il est aujourd'hui un parc municipal dont le rayonnement rejoint le tout Saint-Lambert.

L'aréna Éric-Sharp fut construit en 1966, suivi de la piscine (1973). Le bowling fut déménagé au Parc du secteur Riverside pendant les années 60. Le tennis, présent au parc Lespérance depuis les années 20, compte aujourd'hui aussi une place importante. Les jardins communautaires se sont ajoutés dans les années '80. La zone centrale, qui avait jadis été utilisée pour des activités d'athlétisme, était plutôt utilisée pour le soccer depuis nombre d'années jusqu'au début des travaux de réfection de l'aréna. Les espaces de jeux pour enfants et la pataugeoire à l'ouest ont été aménagés près de la rue Lespérance et ont toujours su attirer des foules d'enfants et de familles. Enfin, depuis plus de 30 ans, les propriétaires de chiens promènent leur meilleur ami dans la zone nord-est, et ce, même si l'espace n'est que partiellement aménagé et possède encore à ce jour un statut « officieux ».

Après plus de cinq décennies, le Parc cumule aujourd'hui un nombre élevé d'usages sportifs, communautaires et culturels.

En connexion avec le Parc, la Coulée verte donne aux résidents un espace supplémentaire de promenade, de détente et de verdure qui ajoute une valeur indéniable à l'ensemble.

La Ville a su au fil des années se doter de guides décisionnels importants, tels qu'un plan directeur des parcs en 1998, un plan d'urbanisme (2008), un premier plan stratégique visant la période 2010-2014, puis une suite couvrant la période 2014-2018, l'adoption d'une politique familiale (2011), une politique de développement durable (2012), un plan directeur de circulation (2013), et une politique sur la mobilité (2015). Tous ont un impact plus ou moins direct sur le développement du Parc et les activités qui y sont situées.

En 2008, la refonte du plan d'urbanisme confirme la vocation de la Coulée verte, merveilleux parc linéaire, oasis de calme pour tous les promeneurs qui y déambulent. Les projets de construction du Centre des loisirs (CDL) et le déplacement des activités et bureaux du centre St-Michel en sont également issus (2011), de même que la décision de consolider le rôle de l'aréna en la rénovant (2015-2016).

Les résidents ont donc dû s'adapter aux changements au fil des années, mais force est de constater que le profil du quartier a changé, particulièrement au cours des dix dernières années.



Un espace vert unique

Le parc Lespérance est un espace vert unique. Il est entouré de quartiers résidentiels au nord, à l'ouest et au sud ; est longé à l'est par la coulée verte et le golf public ; et est contigu à des voies d'accès à la gare qui attire ainsi un important volume de véhicules transitaires aux heures de pointe.

Cette situation impose un contexte de planification particulier et relativement complexe, devant prendre en compte une multitude de facteurs fonctionnels liés à l'utilisation efficace des lieux, à des facteurs liés à la sécurité des personnes, à la qualité de vie dans tout le quartier et à l'environnement.

La dernière étape d'un long projet

La dernière étape du projet de rénovation du Parc, après la réfection des infrastructures majeures que sont le CDL et l'aréna, consiste donc à revoir l'aménagement global des espaces et les améliorations qui pourraient y être apportées : les fonctions desservies, le stationnement, les accès aux bâtiments et aux zones de loisirs extérieurs, les zones ouvertes (espaces libres et publics dont l'esplanade à côté de l'aréna), le mobilier, etc.

Un comité bienvenu

Les problématiques s'accumulant, la création du comité consultatif sur le parc Lespérance est bienvenue. Elle révèle d'une réelle volonté des élus et de l'appareil municipal à trouver des solutions aux enjeux qui découlent de l'évolution de cet espace unique au fil du temps, au bénéfice des usagers et dans le respect des résidents du quartier.

Cadre budgétaire

Conformément au plan triennal d'immobilisation (PTI), la ville a donné au comité un cadre budgétaire d'un ordre de grandeur estimé à 1,8M\$ pour le réaménagement et les améliorations du Parc.

Étapes à venir

Le Conseil de ville exprimera ses orientations finales suivant la remise des recommandations du comité. La préparation d'un concept, de plans et devis par une firme de professionnels pour préparer l'appel d'offres de réalisation suivra. Le comité demeurera en fonction pour la révision du concept ainsi préparé. Un appel d'offres auprès d'entrepreneurs suivra pour la réalisation des travaux (2017).

Le Conseil a déjà indiqué son souhait de voir parachever tous les travaux restant autour du parc Lespérance en une seule opération continue.



Remerciements

Le comité tient à remercier le Conseil de ville de lui avoir permis d'engager dans cet effort de réflexion un si grand nombre de citoyens et de groupes d'intérêts. Un merci bien senti également au directeur général de la Ville, M. Georges Pichet, et aux membres de l'appareil municipal, messieurs Barbier, Bourguignon, Laurin et Botbol, qui ont accueilli et su épauler le comité efficacement tout au long de ses travaux.

Le comité remercie également chaleureusement chacun de ses membres qui ont tous su trouver le temps nécessaire chaque semaine pour apporter leurs idées, mettre à profit leurs connaissances, expertise et jugement aux nombreuses délibérations.

Des remerciements sincères sont aussi exprimés à tous ceux et celles qui ont contribué de leurs idées et opinions par courriel, mémoire et autres moyens.

Enfin, le comité tient à remercier ses deux présidents qui se sont succédés, messieurs Jean-Claude Champagne et Herman Champagne, d'avoir mené efficacement les travaux du comité et gardé l'intérêt de toutes et de tous à contribuer à cet important effort citoyen.



Sommaire

Le contexte et le but de ce document

La ville de Saint-Lambert (la Ville) souhaite compléter le développement du parc Lespérance (le Parc) maintenant que les projets majeurs de rénovations du Centre des Loisirs (2011) et de l'aréna (2016) arrivent à leur dernière phase : l'aménagement des espaces mitoyens (stationnement, accès, etc.).

Comme le parc Lespérance comporte un grand nombre d'usages en sports et en loisirs et attire ainsi un grand volume d'usagers et de visiteurs, il est crucial d'examiner et d'optimiser tous les besoins fonctionnels du parc, de ses bâtiments et de ses espaces, avec les exigences afférentes en matière de qualité de service et de sécurité, d'intégration avec le milieu urbain environnant et de qualité de vie des habitants du quartier.

Le Conseil a donc créé en février 2016 et mandaté un comité consultatif pour cerner l'ensemble des besoins et de fournir des recommandations au conseil municipal afin de réaliser un projet de réaménagement et d'amélioration qui fera consensus au sein de la communauté.

Ce document présente le travail d'analyse du comité ainsi que ses recommandations. Il est destiné au Conseil aux fins de décision.

Le parc Lespérance, un pôle d'activités crucial pour la Ville

Le parc Lespérance est le centre de plusieurs activités et usages. À l'intérieur du complexe du Centre des loisirs (CDL) et de l'aréna, on retrouve la natation et le water-polo, le hockey et le patinage artistique et le patinage libre, le conditionnement physique, la danse, la musique, les arts de la scène, etc. Dans un bâtiment séparé, on peut pratiquer le curling. À l'extérieur, on retrouve le bowling, le soccer, le tennis, le jardinage communautaire, un parc canin, une pataugeoire, un parc de jeux pour enfants, des espaces verts dont notamment la connexion à la Coulée verte, adjacente. Certaines infrastructures sont à capacité, d'autres font encore place à la croissance.

Bref, le Parc comporte une très grande variété d'usages qui bonifie l'offre de la Ville à ses citoyens.

Approche de travail

Le comité a d'abord complété une première phase de collecte d'informations techniques auprès de la Ville et des associations et citoyens concernés pour bien connaître les paramètres de travail. Puis, il a ouvert une consultation avec la population pour recueillir d'autres opinions et suggestions.



Le comité a évalué plus de quatre-vingts (80) scénarios et options de réaménagement et d'améliorations pour le Parc, de même que le programme fonctionnel préparé par la Ville et soumis au comité pour étude. Ces évaluations ont été guidées par neuf principes directeurs d'aménagement :

- Respect de la capacité physique du parc ;
- Utilisation optimale des ressources ;
- Maintien d'espaces verts ;
- Atténuation de l'impact sur le quartier ;
- Amélioration de la fluidité des déplacements – toutes clientèles – et la sécurité des individus ;
- Considération des préoccupations du citoyen ;
- Contribution à l'image de marque de la Ville ;
- Planification en fonction d'une pérennité accrue des nouveaux aménagements ;
- Considération aux usages quatre saisons.

Le comité s'est donné un cadre décisionnel qui visait l'atteinte de positions claires. Une règle des deux tiers a été adoptée pour cette fin. Ainsi, ses recommandations « pour » ou « contre » les scénarios et options discutés sont groupées en deux catégories :

- Des recommandations appuyées par un consensus fort ($\frac{2}{3}$ et plus des votes en faveur) ;
- Des positions d'avis partagés (entre $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{3}$ des votes en faveur).

Des votes individuels ont été tenus sur toutes les propositions reçues. Les résultats de ces votes ont alimenté les discussions du comité et mené ainsi à la grande majorité de ses positions finales. Dans le cas de certains sujets plus sensibles nécessitant d'approfondir la discussion au souhait de tous, une deuxième ronde de vote a été effectuée avant de confirmer les positions finales.

Les recommandations du comité

Les recommandations du comité sont résumées ci-dessous. Le chapitre 9 présente tous les détails associés et devrait être considéré comme référence principale.

Appuyées par un consensus fort (plus de $\frac{2}{3}$ des votes favorables)

- Création d'une identité unique et forte dans le but d'en faire un parc signature pour les lambertois : autour de l'équilibre atteint entre la diversité de son offre et le respect de son milieu d'implantation, l'harmonie trouvée parmi les besoins desservis pour toutes ses clientèles : sportifs, communautaires et culturels.
- Maintien du bowling dans sa forme et en son lieu actuels.
- Consolidation de la Coulée verte dans sa vocation actuelle : un sentier piétonnier naturel pour la promenade ; extension jusqu'à la Gare.
- Expansion de 33 % de l'espace accordé aux jardins communautaires, au nord et au sud, pour améliorer la qualité de service à ses usagers, accroître le nombre de lots de 55 % et ainsi réduire la liste d'attente.
- Rehaussement et diversification de la zone de jeux pour enfants près de la pataugeoire pour mieux tenir compte des divers groupes d'âge.

- Aménagement de six micro terrains de soccer dans la zone centrale pour répondre à la demande et ramener au Parc une activité qui y avait été retirée pendant les travaux de l'aréna.
- Aménagement d'une bande végétalisée le long des rues Oak et Lespérance, créant à la fois un mur diviseur entre les zones d'activités et les résidences avoisinantes, et un écran végétal visible rehaussant le caractère naturel et vert du Parc.
- Meilleure gestion des déplacements pour plus de sécurité et plus de fluidité, incluant la discrimination de la circulation piétonne et cycliste par rapport aux automobiles, une signalisation efficace associée, l'aménagement séparé d'un parc à supports pour vélos de grande capacité et l'intégration de trottoirs et de sentiers pour piétons et personnes à mobilité réduite.
- Stationnement. Le comité favorise fortement une configuration (« A ») qui satisferait le nombre de cases souhaité (le minimum visé de 173 places). Cependant, compte tenu de la sensibilité de ce thème, le comité suggère au conseil de porter attention à une proposition « B » qui, bien que partagée, semblerait répondre à la préoccupation de maintien de la qualité de vie des résidents du quartier et le désir de protéger les espaces verts du Parc. Les deux configurations dépassent le seuil minimum de capacité souhaité par la Ville mais représentent chacune des solutions différentes à l'enjeu d'intégration dans le quartier. Toutes deux requièrent d'être validées techniquement.
- La recommandation #10 comporte également un nombre d'améliorations allant du drainage de sections problématiques, à l'aménagement de sentiers est-ouest pour joindre la Coulée verte à travers le Parc et à la qualité du mobilier urbain et des aménagements paysagers pour rehausser l'expérience globale du Parc.

Position d'avis partagés (entre 1/3 et 2/3 des votes favorables)

- Tennis. Bien qu'au final, le comité tranche pour le maintien du statu quo, les avis étaient néanmoins partagés quant à l'option d'ajouter un (1) terrain supplémentaire (sans éclairage). Par souci de transparence, le comité tient à souligner au Conseil que cette dernière option a obtenu la faveur d'une majorité simple de ses membres lors des deux votes issus de ses délibérations.

Pas de recommandation précise

- Parc canin. Les membres du comité n'ont pu atteindre une position consensuelle commune sur une recommandation à formuler concernant le parc canin, un sujet parmi les plus sensibles abordé au cours du mandat du comité. La question de la présence ou non dans le parc Lespérance d'une zone canine réservée ne fait donc pas l'objet d'une recommandation orientée du comité. Le comité a débattu de cet enjeu pendant plusieurs heures en s'appuyant sur un nombre d'arguments pour et contre. Les délibérations ont mené à la tenue de deux votes concernant divers scénarios d'aménagement. À l'issue de ces votes, les membres du comité n'ont pu dégager un consensus commun sur une recommandation pour les membres du Conseil, bien qu'une tendance majoritaire en faveur de l'exclusion du parc canin se soit for-



mée lors de leurs délibérations. Il appert donc que les membres du Conseil, en regard des informations fournies par le comité, devront poursuivre la discussion entre eux.

Préoccupation

Au cours de ses travaux, le comité a exprimé une préoccupation concernant l'enveloppe budgétaire définie par la Ville. Compte tenu du désir exprimé des élus de repenser stratégiquement l'ensemble des fonctions reliées au Parc et d'exécuter les travaux en une seule phase, cette enveloppe allouée paraît limite, voire insuffisante. Des balises budgétaires évoquées indiquent que les seuls coûts de refonte des espaces de stationnement risquent d'accaparer une très forte part, sinon la presque totalité, du budget réservé. Combien de fonds restera-t-il pour les travaux préparatoires d'infrastructure, les autres réaménagements et améliorations recommandés ? Comment ces dernières sauront-elles toutes devenir réalité dans la même année ? Voilà des questions qui méritent d'être approfondies dans le contexte de ressources limitées.

Prochaines étapes

Le Conseil de ville exprimera ses orientations finales au cours des semaines suivant la remise des recommandations du comité. Suivant les lignes directrices adoptées par le Conseil, la Ville octroiera un contrat à une firme professionnelle pour l'accompagner dans la préparation d'un concept et des plans et devis préliminaires (architecture du paysage, génie civil, acoustique, etc.). Le comité révisera les concepts ainsi préparés avant d'être ensuite dissout. Suivra le processus d'appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux (2017).

Introduction

1. La raison d'être du projet

Le projet de réaménagement et d'amélioration du parc Lespérance (le Projet) est la dernière étape du réaménagement du parc Lespérance (le Parc). Cette dernière étape fait suite à la construction du Centre des loisirs (2011) et au projet de rénovation de l'aréna (2016) qui approche sa fin.

Le Projet vise maintenant le parachèvement du concept de services, d'installations et d'aménagements que proposera au final le Parc aux citoyens de la ville. Il doit prendre en compte non seulement les orientations établies dans divers autres politiques et programmes déjà en place à Saint-Lambert, mais également tous les besoins fonctionnels documentés et attendus, les souhaits exprimés par les citoyens ainsi que les exigences de saine gestion et d'entretien efficace des installations et de l'espace global formulés par la Ville.

1.1. Orientations préexistantes

Le Projet s'inscrit en continuité des politiques et orientations déjà énoncées par les élus et l'administration au cours des années, et qui ont une incidence aujourd'hui sur les décisions de réaménagement du Parc. On compte notamment le plan stratégique 2014-2018 de la Ville, son plan d'urbanisme (2008), sa politique familiale (2011), son plan de développement durable (2012), son plan directeur de circulation (2013), son plan directeur des parcs (1998) et sa plus récente politique d'accessibilité (2015).

Plusieurs documents font foi de ces orientations. Le tableau synthèse présenté à l'annexe 5 résume les éléments les plus pertinents de ces politiques, plans et programmes.

1.2. Boucler la boucle

La Ville souhaite donc compléter la mise à niveau du Parc, maintenant que les projets de rénovation du Centre des Loisirs (2011) et de l'aréna (2016) sont complétés.

Comme le Parc comporte un grand nombre d'usages sportifs, de loisirs et communautaires, et attire ainsi un grand volume d'usagers, de clientèles et de visiteurs variés, il est crucial d'examiner et d'optimiser tous les besoins fonctionnels du parc, de ses bâtiments et de ses espaces, avec les exigences afférentes en matière de qualité de service et de sécurité, d'intégration avec le milieu urbain environnant et de qualité de vie des habitants du quartier.



Ainsi, le Conseil de ville de Saint-Lambert a adopté, lors de sa séance publique du 15 février 2016, une résolution visant la constitution d'un comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance.

2. Le mandat du comité¹

Le mandat du comité, tel que spécifié dans la résolution du Conseil, comporte deux volets :

- Permettre à des représentants de divers organismes et secteurs d'activités ainsi qu'à des résidents d'exprimer leur avis sur le réaménagement et l'amélioration du parc ;
- Travailler à partir du programme fonctionnel élaboré par le service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Le conseil a aussi exprimé son souhait de recevoir les recommandations du comité avant la fin juin 2016.

2.1. Objectifs du projet pour la Ville

La participation citoyenne est au centre des préoccupations de la Ville pour ce projet. Le comité est composé en majorité de représentants de groupes d'usagers du Parc et de résidents.

Aussi, comme le quartier a été soumis à de multiples travaux majeurs au cours des dernières années, la Ville entend répondre aux souhaits des résidents riverains de terminer les travaux restants le plus rapidement possible. Elle prévoit compléter l'aménagement du Parc en une seule et dernière opération au cours des mois à venir.

Il n'est donc pas souhaité que les recommandations de mise en œuvre du comité soient étalées sur un nombre d'années ou de phases multiples. Le comité en a été avisé.

2.2. Composition du comité consultatif

Afin d'assurer la participation souhaitée et une représentativité de l'ensemble des besoins et perspectives, une quinzaine de personnes ont été appelées à siéger au sein du comité. On y retrouve entre autres des membres des organismes sportifs de la Ville soit, l'Association de soccer, le Club de tennis, l'Association de hockey mineur, le Club de patinage artistique, le Club de bowling et le Club de curling. Se sont joints à ceux-ci, un mandataire des locataires des jardins communautaires, un membre du comité d'embellissement, un membre de l'Association des propriétaires canins, quelques résidents ainsi que des représentants de l'administration municipale du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, du Service de gé-

¹ L'annexe 1 présente plus de détails sur le mandat du comité, sa composition et son processus de travail. L'annexe 2 reproduit la résolution du conseil créant le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance.



nie, des Travaux publics et de la direction générale. En conformité avec la politique de la Ville², les membres du personnel n'ont pas droit de vote autour des tables de consultation citoyennes.

Aux fins de continuité des travaux, les membres du comité ont été nommés spécifiquement.

Les délibérations du comité ont été présidées par un membre du comité, nommé par les membres du comité. Un modérateur externe a été mandaté pour assister les délibérations du comité pour quelques rencontres en fin de course pour faciliter les nombreuses prises de décision. Le comité a aussi bénéficié du soutien d'un rédacteur délégué par la ville pour prendre en charge la composition de ce rapport.

La liste des individus membres, des experts invités et l'historique des dates de rencontre sont présentés à l'annexe 1.

2.3. Le défi des intérêts multiples

D'une part, le Parc comprend un bon nombre d'installations qui attirent chaque semaine quantité d'utilisateurs dont les attentes incluront notamment de vivre une expérience d'utilisation agréable, ainsi que de compter sur un certain niveau de service minimum en matière de facilité d'accès et de stationnement à proximité. Le va-et-vient important créé par cet usage n'est pas sans conséquence pour les résidents avoisinants notamment en matière d'achalandage, d'impact visuel, sonore et lumineux.

D'autre part, les services techniques de la ville ont à composer avec des infrastructures municipales qui doivent répondre à des normes de services et d'opération, de même qu'à des exigences réglementaires et d'entretien.

Les recommandations du comité devront donc trouver un consensus viable et durable qui aura pris en considération les attentes de chacun : citoyens, usagers, riverains, opérateurs et prestataires de services, autorités de la ville.

Pour guider ses délibérations et sa prise de décision, le comité s'est doté de principes directeurs d'aménagement (tableau ci-contre) dont les éléments ont pu être appliqués à l'évaluation des divers scénarios et options discutés.

Principes directeurs d'aménagement suivis par le comité

- Respect de la capacité physique du parc
- Utilisation optimale des ressources
- Maintien d'espaces verts
- Atténuation de l'impact sur le quartier
- Amélioration de la fluidité des déplacements – toutes clientèles – et la sécurité des individus
- Considération des préoccupations du citoyen
- Contribution à l'image de marque de la Ville
- Planification en fonction d'une pérennité accrue des nouveaux aménagements
- Considération aux usages quatre saisons

² Politique de nomination et de fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc, Ville de Saint-Lambert (2016) (<http://bit.ly/29QhfQq>)

2.4. Approche de travail et méthodologie du comité

Le comité a suivi un plan de travail structuré et souple, permettant la libre expression d'idées et les délibérations ouvertes et franches dans un esprit collaboratif.

Fort généreux de leur temps, les membres participants se sont réunis hebdomadairement près d'une quinzaine de fois presque sans exception pendant les mois d'hiver et du printemps. Chaque rencontre était préparée en bonne et due forme avec un ordre du jour précis, s'inscrivant dans un plan d'avancement des travaux bien établi.

Les discussions du comité ont été alimentées d'informations et de données fournies par la ville et les locataires actuels du Parc, ainsi que d'idées et de suggestions soumises par les citoyens et groupes d'intérêts. Plusieurs appels de participation citoyenne ont été lancés au cours du printemps au moyen des canaux de communication usuels de la Ville (bulletin du maire, fil Twitter, liste d'envoi électronique, couverture médiatique locale).

Toutes les idées et suggestions reçues ont été considérées et évaluées. Des tableaux synthèses les présentent dans l'annexe 6.

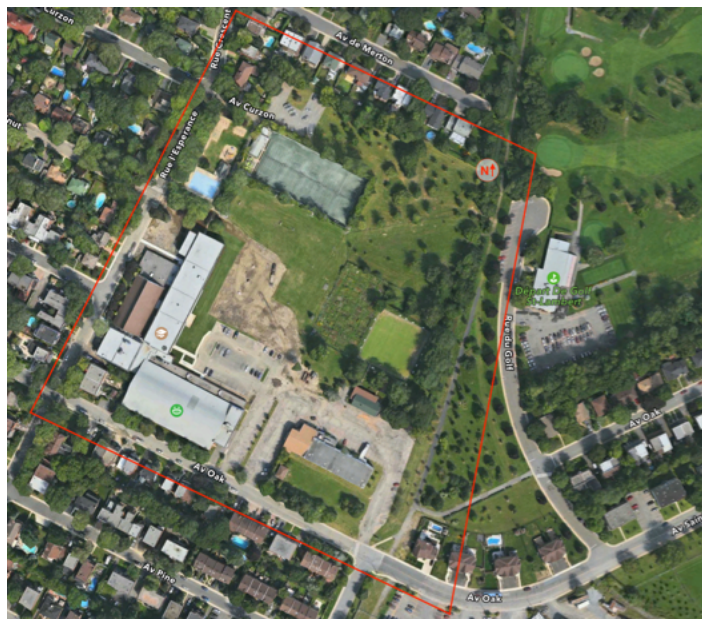
Les décisions du comité ont été prises sur la base de discussions ouvertes et franches, suivies par des votes individuels. Des outils d'aide à la décision ont été mis à la disposition des membres pour soutenir leur réflexion et leur prise de position.

Les discussions visaient à atteindre un consensus fort. Ainsi, le comité s'est doté d'une règle de majorité visant l'appui des deux tiers des membres. Certaines positions n'ayant pas atteint ce niveau d'appui ont soit été suivies de discussions subséquentes et soumises à un second vote, ou sont demeurées comme tel dans les recommandations du comité.

Le rapport du comité (ce document) a été structuré et rédigé par un mandataire externe qui a assisté à la majorité des rencontres de travail et qui a eu accès à toute la documentation de travail du comité. Le rapport dans sa forme finale aura été auparavant soumis et révisé par les membres du comité et son président.

2.5. Portée des travaux

Tout le quadrilatère du parc et le secteur de la coulée verte contiguë, et, indirectement l'usage de son pro-





longement au nord vers Longueuil, jusqu'à Tiffin, et au sud vers le village, jusqu'à la Gare, ont fait partie de l'examen du comité.

3. Le but de ce document

Le comité consultatif, constitué et mandaté par le conseil municipal, a analysé l'ensemble des besoins et propose aujourd'hui ses recommandations au Conseil dans l'optique, tel que demandé, de réaliser un projet de réaménagement et d'amélioration du parc qui fait consensus au sein de la communauté.

Ce document présente le travail d'analyse du comité ainsi que ses recommandations d'ordre fonctionnelles. Il est destiné aux membres du Conseil aux fins de discussions et de décision.

Le Conseil décidera quand celui-ci sera rendu disponible au public pour consultation.

Le parc Lespérance, au centre d'un important pôle communautaire et de loisirs

4. La situation du parc et du voisinage

Le parc Lespérance est un espace vert tout à fait unique. Il est aujourd'hui un parc municipal dont le rayonnement rejoint le tout Saint-Lambert.

Il est entouré de quartiers résidentiels au nord, à l'ouest et au sud ; est longé à l'est par la coulée verte et le golf public ; il est contigu à des voies d'accès à la gare qui attire un important volume de véhicules transitaires aux heures de pointe.

Avec une superficie de 2,5 ha, il occupe la 4e position selon la superficie parmi les 31 parcs de Saint-Lambert.

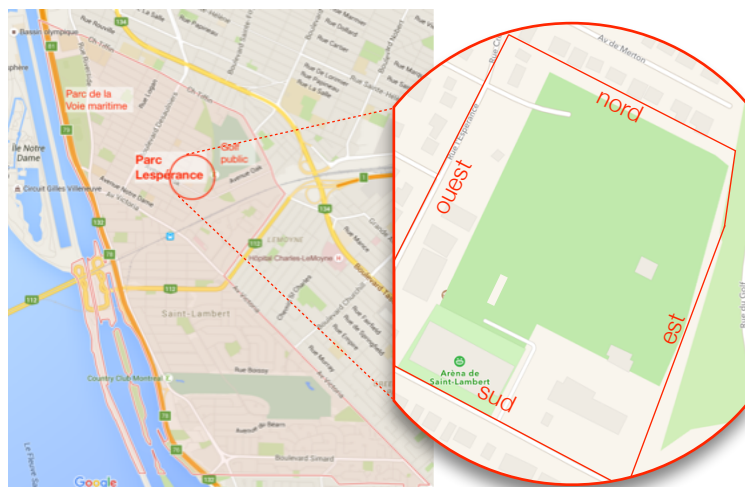


Tableau des 15 plus grands parcs de Saint-Lambert³

Parc	Catégorie	Superficie
Parc de la Voie maritime	R/M	21,7 ha
Golf de Saint-Lambert	R/M	8,7 ha
Parc Brixton/Tiffin	V	2,9 ha
Parc Lespérance	M	2,5 ha
Parc Alexandra	Q	1,9 ha
Boisé du Limousin	V	1,9 ha
Parc Logan	Q	1,5 ha
Parc Préville	M/Q	1,5 ha

Parc	Catégorie	Superficie
Parc Houde	Q	1,4 ha
Parc de la Gare	Q	1,3 ha
Parc de Bretagne	V	1,3 ha
Parc St-Denis	Q	1,2 ha
Parc Union	Q	1,2 ha
Parc du Pas de Calais	V	1,1 ha
Parc Fontainebleau	V	1,0 ha

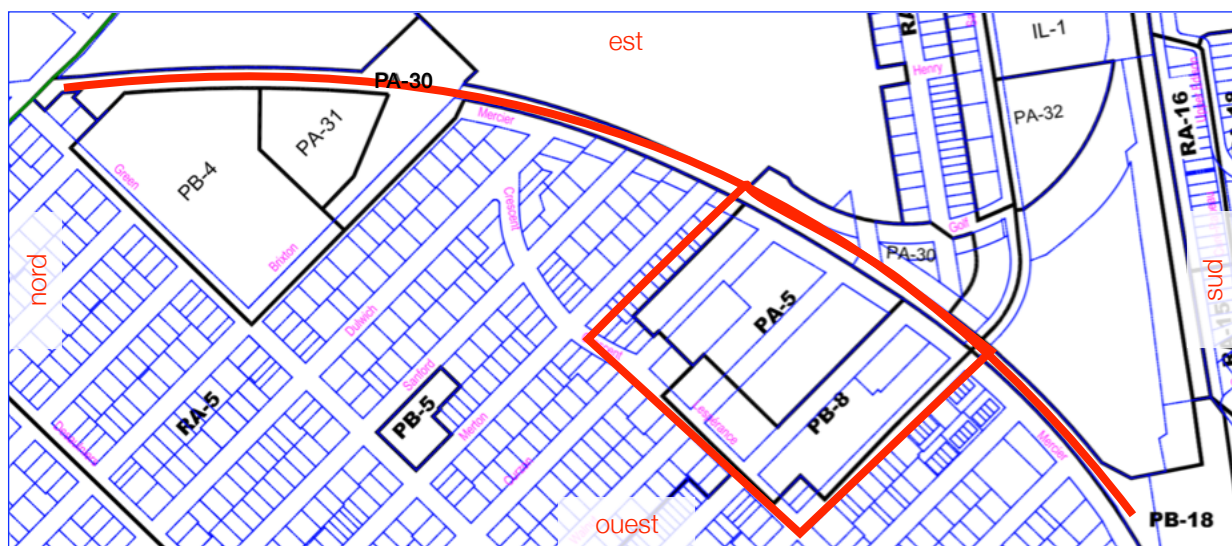
R: Régional M: Municipal Q: Quartier V: Voisinage

Parmi 31 parcs répertoriés totalisant 58,4 ha (sans le Country Club)

³ Note : 1 hectare = 10 000 m².

4.1. Zonage

Le zonage actuel du Parc délimite deux espaces distincts, soit les zones PA-5 et PB-8. Le premier désigne l'espace parc où sont concentrées toutes les fonctions extérieures (tennis, jardins communautaires, boulingrin, pataugeoire et jeux, etc.). La zone PB-8 désigne quant à elle l'espace public où on retrouve les bâtiments : le CDL, la piscine, l'aréna, le curling et l'essentiel des espaces de stationnement.



Source : Plan de zonage, Ville de Saint-Lambert

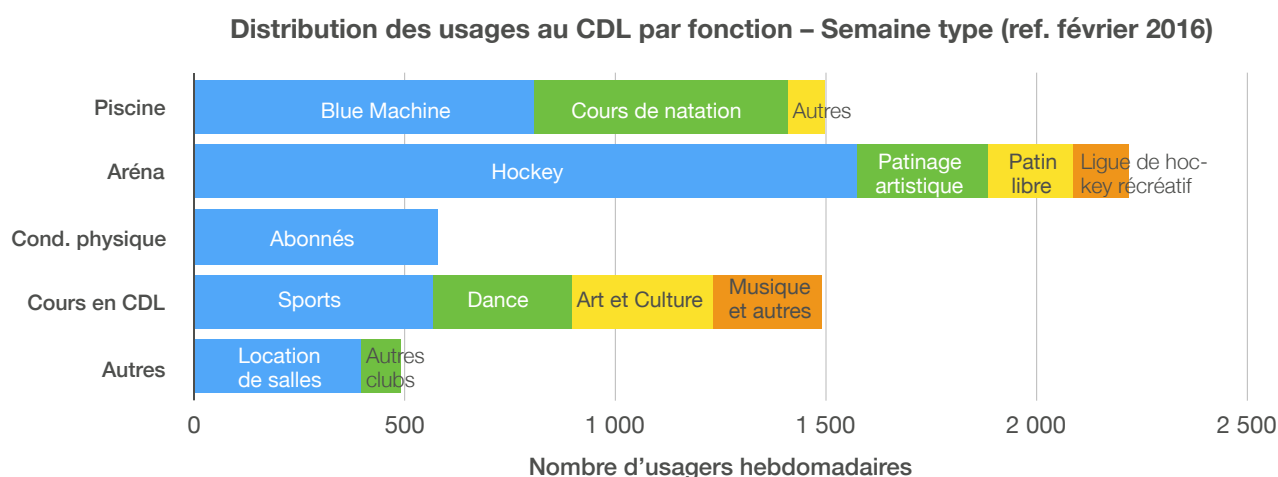
La Coulée verte est située dans les zones adjacentes PA-30 et PB-18 qui s'étendent de Tiffin au nord (à gauche sur le schéma) jusqu'à Oak. Une servitude existe jusqu'à la Gare au sud (à droite sur le schéma) permettant à la ville de prolonger la Coulée verte si désiré.

4.2. Usages multiples du CDL

Utilisés pour sa patinoire neuf mois par année, sa piscine intérieure, ses palestres et salles multifonctionnelles, même pour son entreposage au sous-sol, le CDL est un pôle central de loisirs à Saint-Lambert. Il concentre également les bureaux du service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville ainsi qu'une multitude d'organismes locataires qui, au total, représentent plus d'une centaine de personnes (postes à temps plein et partiel, animateurs d'activités et personnel d'organismes).

L'analyse d'une semaine type démontre une grande variété d'usages et de volumes d'achalandage. Le graphique ci-dessous illustre leur distribution parmi les activités offertes sous le toit du CDL. On inclut dans ces données les activités en piscine (Blue Machine, cours, water-polo et bain libre), celles sur glace (hockey, patinage artistique et libre), l'usage du centre de conditionnement physique, les divers cours offerts au CDL, ainsi que tous les autres usages provenant de la location de salles du CDL.

Au total pendant une telle semaine type, on compterait plus de 6 100 usagers distribués sur près d'une vingtaine d'activités au total. L'aréna, en saison, compte pour près de plus du tiers de l'achalandage total. L'annexe A4.5 présente plus de détails sur les fréquentations par usage tel qu'illustré par les données de cette semaine type.



L'Association de hockey mineur de Saint-Lambert compte 353 joueurs. Elle est soutenue par 65 bénévoles. Le Club de patinage artistique de Saint-Lambert (fondée dans les années 60) compte 255 adeptes, dont 140 enfants de 12 ans et moins. Il est dirigé et opéré de septembre à avril par une équipe d'une vingtaine de bénévoles. Le centre de conditionnement physique et d'entraînement THT (société incorporée et locataire des lieux au CDL) compte 650 membres, dont 97 % sont résidents de Saint-Lambert.

4.3. Éléments sportifs et récréatifs extérieurs existants

Boulingrin : Le Club de boulingrin a été formé en 1913 alors que les activités se déroulaient alors sur Riverside Drive, dans un secteur près de ce qui est aujourd'hui devenu la route 132. Il compte aujourd'hui 66 membres réguliers, dont la moitié sont des résidents de Saint-Lambert, et une vingtaine de membres sociaux. Il est le seul regroupement d'adeptes de ce sport sur la Rive-Sud. Ses activités s'étirent de la mi-avril à la mi-octobre.

Curling : Le Club de curling de Saint-Lambert a été fondé en 1955 et compte 240 membres. Il opère de septembre à avril. Le Club est propriétaire du terrain et du bâtiment.

Soccer : Les terrains de soccer étaient présents au Parc jusqu'au début des travaux de réfection de l'aréna. L'Association de soccer de Saint-Lambert (créée en 1985) y affectait généralement les activités de soccer à 7. L'espace est partie propre du parc et est propriété de la Ville. L'Association est soutenue par 250 béné-



voles. Elle compte 1250 membres, dont 830 enfants de 12 ans et moins. Les terrains sont utilisés quatre à cinq mois par année.

Tennis : Les terrains sont la propriété du Club de tennis de Saint-Lambert. Le Club, créé en 1928, compte aujourd'hui 280 membres, dont près des deux tiers sont résidents de Saint-Lambert. Ses terrains sont utilisés six mois par année. La propriété du Club comporte cinq terrains, un chalet et les équipements afférents.

4.4. Éléments communautaires extérieurs existants

Jardins communautaires : Les jardins communautaires du parc Lespérance comptent actuellement 69 cases de jardinage, ce qui est bien en deçà de la demande. En effet, près de 140 personnes sont présentement enregistrées sur une liste d'attente.

Jeux et pataugeoire : Opéré par la Ville, le secteur de jeux et pataugeoire est ouvert approximativement de mi-mai à l'Action de grâce, selon la météo. Il est utilisé par un grand nombre de familles, par les groupes de camp d'été les jours de semaine. C'est un espace très convoité et souvent très achalandé.

Parc canin : Le parc canin est opérationnel depuis près de trente ans au Parc. Bien que non officiel et plus ou moins bien équipé, il attire néanmoins près de 75 utilisateurs réguliers (+ leur animal !).

4.5. Autres considérations fonctionnelles et opérationnelles

Accès et circulation

L'accès au Parc est possible par divers modes de transport. En automobile, l'accès et le stationnement sont possibles dans la zone située derrière les bâtiments, cachés de la rue Oak. L'entrée située au coin Oak/Mercier, présente une situation problématique du fait qu'elle soit désaxée de l'alignement de la rue Mercier. Un deuxième stationnement, moins connu et assez restreint, est situé derrière les terrains du Club de tennis, accessible par la rue Lespérance. Ce stationnement d'une vingtaine de places n'est pas optimisé. Les accès au Parc et au CDL par les rues Oak, Lespérance et du Golf sont possible à divers degrés. Aucun débarcadère n'est formellement aménagé sur rue vis-à-vis les portes et voies d'accès du CLD ou du Parc.

En vélo, l'accès au Parc est possible par les mêmes voies que les automobiles, menant à un espace de rangement de bicyclettes près de la porte d'entrée principale du CDL. Rien n'empêche un cycliste d'accéder aux installations par les rues Oak ou Lespérance. Le nombre de places sur support pour vélos est limité et éparé autour du Parc. Certains supports de vélos sont d'une génération dépassée et devrait être mis à niveau pour assurer une meilleure protection et durabilité.

À pied, les usagers peuvent accéder au CDL par les entrées principales, celle de la rue Lespérance et celle de la rue Oak. Le Parc quant à lui est accessible à pied de partout où il est physiquement possible de passer, l'accès n'étant pas limité par une clôture ni autres barrières.



À tout moment, les véhicules d'urgence ont accès aux installations du Parc. De même, les véhicules d'entretien et de livraison qui ont besoin d'un accès vers les conteneurs à déchets et les quais de livraison sont permis dans la zone arrière des bâtiments.

De façon générale, l'état actuel des surfaces des stationnements est médiocre et mal éclairé. Certains diront que son état est à la limite du danger pour les usagers et les équipements. Il est certainement une source d'embarras sur le plan de l'image de la Ville.

Stationnement

Le stationnement autour du CDL est un enjeu depuis nombre d'années. Les données d'achalandage donnent une indication du besoin, notamment en période de pointe, par exemple les soirs de semaine et les matins de fins de semaine, pendant lesquelles plusieurs centaines d'usagers sont présents en même temps au CDL (voir annexe A4.5).

La capacité totale a substantiellement varié au cours des dernières années à cause notamment des travaux dans la zone du CDL. Une quarantaine de places ont été perdues alors qu'une esplanade (à aménager) a remplacé les cases qui étaient situées près de la rue Oak, entre l'aréna et le bâtiment de curling, places qui étaient notamment disponibles pour les usagers du curling ainsi que pour les riverains qui désiraient les utiliser pendant la nuit en hiver.

L'espace disponible étant relativement limité, le travail d'optimisation sera d'autant plus important pour doter les usagers des diverses installations du Parc d'un maximum de cases de stationnement. Les services de la Ville estiment le nombre idéal à près de 190 cases. L'offre totale était de 173 cases avant le début des travaux de réfection de l'aréna. Le comité s'est entendu que c'est ce nombre de 173 qui serait la cible minimale de capacité à atteindre après les travaux de réaménagement du Parc.

Le stationnement sur rue est peu encouragé dans les rues résidentielles autour du Parc. Il est cependant permis sur la rue du Golf, le long de la Coulée verte. Les accès au Parc y sont peu accueillants cependant.

Les personnes à mobilité réduite devront continuer de bénéficier d'espaces réservés au CDL.

Signalisation et mobilier

La signalisation est minimale et peu efficace à diriger les usagers vers le Parc et au Parc. Les chantiers des années passées ont sans doute été la raison expliquant le minimum installé aujourd'hui. L'effort d'aménagement en cours donnera l'occasion de revoir l'éclairage existant, la signalisation et le mobilier dans une optique d'efficacité et d'harmonie de style, de matériaux et d'image.

Inventaire arboricole et faunique

Selon un inventaire dénombré par le Service des travaux publics, le parc possède une belle variété d'arbres et d'arbustes avec plus d'une trentaine d'essences. Il attire également, aux dires d'experts, plus de soixante-cinq espèces d'oiseaux. Bref, il est un espace vert vivant et diversifié.

4.6. Autres données pertinentes

Bâtiment du 666 Oak. L'édifice hébergeait auparavant les bureaux de l'Association de soccer de Saint-Lambert, laissé libre depuis leur déménagement dans l'enceinte du CDL. Le bâtiment, appartenant à la Ville, n'est plus jugé utile et sera éventuellement démoli. L'espace récupéré est ainsi ajouté à la surface du Parc sur laquelle le comité doit se pencher.

Sous-sol du CDL. Depuis la construction du CDL, la ville, les associations sportives et organismes communautaires ont accès à un espace d'entreposage au sous-sol du CDL (section nord). Ces espaces servent à y déposer le matériel et les équipements entre les utilisations. Cet accès à proximité des usages est ainsi devenu un avantage irréfutable pour les organisations qui en bénéficient.

4.7. Impact sur le quartier

Les installations du Parc et du CDL et l'activité qu'ils attirent dans le secteur ne sont certes pas sans impact pour les résidents du quartier, notamment sur le plan de l'achalandage et du bruit induit, et de la pollution lumineuse autour des bâtiments.

Le tableau ci-dessous montre des données moyennes d'achalandage pour une semaine type au CDL tel que compilé par les services de la Ville. On y dénote au total un volume dépassant les six mille usagers pour une semaine type. Les périodes de grandes pointes sont les soirs de semaine et les matins de weekend. À noter que les plus forts niveaux d'achalandage ne sont pas observés l'été alors que l'aréna est fermé. L'aréna attire près du tiers des usages (voir l'annexe A4.5 pour plus de détails).

Fréquentation au Centre des loisirs (CDL) pendant une semaine type

Semaine type (en février 2016)	5h à 9h	9h à midi	midi à 15h	15h à 18h	18h à 22h	22h +	Total
Moyenne semaine	71	133	70	151	394	18	837
Moyenne fin de semaine	116	318	169	246	119	11	979
Total	585	1 299	689	1 244	2 207	110	6 134

Source : Service des Loisirs, sports et vie communautaire

Périodes de grande pointe

À ces chiffres, on doit ajouter le volume d'usagers du curling en période hivernale, dont notamment pour les pointes lors d'événements spéciaux attirant un plus grand nombre de participants. Les matchs récréatifs de soccer ajouteraient quant à eux plusieurs centaines de participants l'été, notamment le samedi matin, ajoutant aussi au volume de circulation autour du Parc.

5. Des constats principaux

Quatre constats principaux ont été définis à partir de l'examen complété de la situation actuelle du Parc.

- ▶ **Densité et mixité d'usage**

Le Parc accueille sans aucun doute beaucoup d'activités dans un espace très restreint.

- ▶ **Sensibilité de voisinage**

Ce niveau d'activités à l'intérieur d'un quartier résidentiel n'est pas sans créer un impact pour les riverains ainsi que l'ensemble des résidents du quartier, qui peuvent légitimement craindre pour la quiétude de leur quartier et sa sécurité. Les représentations des citoyens ont été nombreuses à ce propos.

- ▶ **Le parc dans le Parc :**

Une telle variété d'usages, d'activité, d'infrastructures et de va-et-vient peut aussi faire craindre pour la préservation de l'essence de ce qu'est un parc, soit un espace vert, destiné à la promenade et à la détente.

- ▶ **Quête d'équilibre parmi les besoins et attentes multiples :**

Tous les intérêts en jeux, parmi les divers usagers, riverains, décisionnaires de la ville, élus, etc., dépeignent un tableau fort coloré de l'ensemble des besoins et attentes à satisfaire. La quête d'une solution acceptable sera d'autant plus difficile.



Améliorer pour mieux desservir les besoins

6. La demande et les attentes exprimées

6.1. Contexte démographique

Saint-Lambert a une population stable qui oscille depuis plusieurs années autour de 21 500 habitants⁴. Il est connu qu'elle est constituée d'une part plus élevée qu'ailleurs au Québec de personnes âgées de plus de 65 ans.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la croissance de la population de la Montérégie évoluera à un rythme plus rapide que le reste du Québec au cours des deux prochaines décennies. Ceci dit, on pourra supposer que la population de Saint-Lambert se renouvellera plus rapidement, relativement, au fil des années à venir.

À noter également, les prévisions de la clientèle scolaire en Montérégie⁵ annoncent une hausse de la clientèle de l'ordre de dix pour-cent (10 %) sur les dix (10) prochaines années, dont près du double (18 %) pour la clientèle secondaire au cours des six (6) prochaines années. Bien que non précisée au niveau de Saint-Lambert comme tel, ces données indiquent néanmoins un bassin de clientèle soutenue pour les activités offertes par le complexe du Parc.

Les annexes A4.1, A4.2, A4.3 et A4.4 présentent des tableaux et informations plus détaillés du portrait socio-économique de la Ville.

6.2. Popularité des activités sportives et de loisirs

L'accroissement de la popularité de l'activité physique dans la société est un phénomène bien réel⁶ que les planificateurs publics ne peuvent pas ignorer, incluant l'exercice libre de loisirs, moins organisé mais requérant tout de même des installations en permettant la pratique.

4 Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) ; *Perspectives démographiques, Québec et régions, 2011-2061, édition 2014*

5 Sources : StatsCan, ISQ, MELS ; *analyse Groupe Ambition pour la Fédération des établissements d'enseignement privés, 2014*

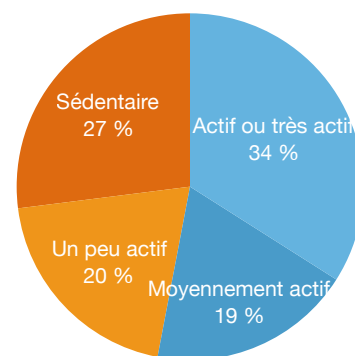
6 Source : https://oraprdnt.ugtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/81263/5/F269688179_Le_soutien_la_pratique_libre_bulletin_13_no15.pdf

« Si la popularité de la pratique libre est objectivement observable sur le terrain, l'examen des facteurs explicatifs de sa croissance démontre qu'elle est profondément enracinée dans les caractéristiques des personnes et de la société contemporaine. Bref, cette pratique est là pour rester et croître, reflète le monde d'aujourd'hui et correspond, selon toute apparence, au loisir qu'on a toujours voulu. » – A. Thériault (Ph. D.), Observatoire québécois du loisir (2016)

D'autre part, selon le suivi effectué par la Santé publique du Québec, près de la moitié de la population québécoise est peu active ou sédentaire⁷. On peut ainsi présumer que ce segment de la population continuera d'être la cible des nombreuses campagnes de sensibilisation à l'activité physique et que ces campagnes continueront d'avoir un impact certain, comme au cours des dernières années.

Les statistiques québécoises à l'égard de l'activité physique et de loisir sont parlantes et témoignent, pour autant qu'on adopte un point de vue optimiste, du potentiel significatif de futurs usagers d'installations sportives et de loisirs tel que celles présentent dans le parc L'Espérance.

Répartition de la population de 18 ans et plus selon le niveau d'activité physique de loisir, Montérégie, 2007-2008



6.3. Les attentes exprimées et les contraintes

Il n'est pas surprenant que les attentes exprimées aient été nombreuses et diversifiées étant donnée la nature du Parc, ses équipements et les divers types d'usagers qu'il attire.

Toutefois, certaines contraintes ont dû être inconditionnellement prises en considération. On note par exemple les obligations réglementaires en matière d'environnement (îlots de verdure), de services minimum aux personnes à mobilité réduite, de circulation des véhicules d'urgence (obligation de passage en tout temps, rayon de virage sur voies de circulation), ainsi que les évaluations et travaux subséquents à faire à l'ouvrage souterrain (égout pluvial) qui coupe le Parc de la rue Merton à la rue du Golf.

L'Annexe 6 présente une synthèse en trois tableaux de toutes les propositions et de tous les commentaires reçus. Chacun a été considéré et évalué. Quatre mémoires de groupes d'intérêts et près de soixante communications de citoyens intéressés ont été reçus par le comité. Les associations, clubs et organismes locaux ou bénéficiaires des équipements offerts au Parc ont aussi pu communiquer leurs préoccupations grâce à des fiches signalétiques déposées auprès du comité.

⁷ Source : <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/2343/N3-Periscope-Activite-physique.pdf> et <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/surveillance-etat-sante/N3-FICHE-Activite-physique-ESCC.pdf>

7. Les principaux défis à résoudre

De l'état des lieux, des souhaits exprimés et des contraintes en place, il ressort cinq défis prédominants :

- **Densité et mixité d'usage** : agencer efficacement et harmonieusement une telle mixité d'usages, de styles et de genres dans un espace somme toute relativement petit.
- **Sensibilité de voisinage** : protéger la quiétude d'un quartier de faible à moyenne densité, ainsi que la sécurité de ses résidents.
- **Préservation du caractère « parc »** : préserver le caractère de détente, naturel et vert attendu d'un parc.
- **Équilibre entre les attentes multiples** : trouver un équilibre durable parmi une grande diversité d'attentes à satisfaire, parfois divergentes, de la part de toutes les parties prenantes : qualité de l'expérience client, quiétude des résidents, efficacité opérationnelle pour les offrants. Équilibre également parmi l'ensemble de l'offre des parcs de la ville.
- **Un autre chantier** : minimiser l'impact d'un autre chantier de construction dans un quartier qui en subit les conséquences depuis plusieurs années (construction du CDL et aréna).

8. Plusieurs options considérées

Toutes les demandes et tous les souhaits exprimés ont été répertoriés et évalués par le comité. Pour ce faire, chaque fonction du Parc a été étudiée sous divers scénarios d'aménagement. Un nombre d'idées d'améliorations a également été examiné.

L'ensemble des concepts étudiés est présenté dans les tableaux synthèses suivants. Le comité s'est penché sur chacune des fonctions individuellement, puis, sur des plans d'ensemble qui rassemblaient toutes les pièces retenues dans un tout.

Boulingrin

Scénarios de réaménagement

- Statu quo
- Retirer (aucun boulingrin)
- Réaménager l'emprise est

Options d'amélioration

- Réserver des cases de stationnement à proximité

Coulée verte

Scénarios de réaménagement

- Statu quo (en poussière Oak-Brixton ; naturel après)
- Surface en poussière de pierre sur toute sa longueur
- Paver le sentier

Options d'amélioration

- Intégrer de l'éclairage
- Créer sentier d'accès axe L'Espérance-Walnut
- Créer de meilleurs accès des rues adjacentes
- Aménager le bassin de rétention
- Installer un filet protecteur (balles de golf)
- Ajouter mobilier urbain
- Ajouter des affiches d'interprétation de la nature
- En faire l'entretien en hiver
- Aménager une extension vers la Gare

Jardins communautaires

Scénarios de réaménagement

- Optimiser l'espace actuel (+11 places)
- Ajouter 210 m² à l'est (+ 9 places)
- Ajouter 630 m² à l'est et à l'ouest (+ 27 places)
- Ajouter 420 m² à l'ouest (+ 18 places)

Options d'amélioration

- Aucune

Jeux et pataugeoire

Scénarios de réaménagement

- Statu quo
- Améliorer l'espace en fonction des groupes d'âge

Options d'amélioration

- Installer un toit sur le carré de sable
- Ajout de modules de jeux pour les très jeunes
- Ajout de jeux d'eau
- Améliorer l'éclairage (pour fonction de sécurité)

Soccer

Scénarios de réaménagement

- Pas de soccer
- Six micro terrains de soccer

Options d'amélioration

- Aucune

Parc canin

Scénarios de réaménagement

- Pas de parc canin
- Parc canin mais avec mesures d'atténuation
- Intervertir son emplacement actuel avec les jardins communautaires

Options d'amélioration (si retenu)

- Créer sentier d'accès axe Lespérance-Walnut en poussière de pierre
- Multiplier les accès depuis rue du golf et la Coulée
- Installer des portes d'accès (ouest et est)
- Installer nouvelle clôture
- Accès sécurisé par puce électronique
- Améliorer le drainage
- Réserver cases de stationnement spécifiques aux usagers du parc canin
- Ajouter mobilier urbain (non fixe si possible)
- Ajouter équipement canin (abreuvoir, bassin, jeux)
- Ajouter abreuvoir (pour humains)
- Ajouter mur de protection sonore pour riverains
- Règlement anti aboiement abusif ou intempestif
- Maintenir aspect naturel et bucolique

Autres suggestions

Scénarios de réaménagement

- Créer une zone de détente (BBQ, pique-nique, etc.)
- Déplacer la patinoire présentement au Golf
- Créer une zone de sport divers (badminton, volley-ball, entraînement, etc.)
- Créer une zone culturelle

Options d'amélioration

- Installer des modules d'entraînement extérieurs
- Planter arbres et arbustes à fleurs
- Planter arbustes à feuillage persistant en écran le long des vitres de l'aréna
- Débarrasser de l'herbe à poux et à puces
- Ajouter un ou des abreuvoirs dans le Parc
- Ajouter des œuvres d'art
- Aménager une bande végétalisée le long de Oak et de Lespérance (coté aréna et CDL)
- Améliorer l'éclairage et la qualité des sentiers

Tennis

Scénarios de réaménagement

- Statu quo (aucun terrain de plus)
- Un seul terrain supplémentaire
- Deux terrains supplémentaires

Options d'amélioration (si ajout retenu)

- À la suite des terrains actuels
- Entre le CDL et terrains actuels
- Avec éclairage

Stationnement et débarcadères

Scénarios de réaménagement

- S1 - Optimiser la zone principale actuelle (112 places)
- S2 - Variante de S1 plus dense, sans débarcadère intérieur (130 places)
- S3 - Cases à l'est du curling (8 à 15 places), non compatible avec S4
- S4 - Cases entre Oak et curling le long du mur (25 places), non compatible avec S3
- S4a - Variante de S4, rangée écourtée (18 places)
- S5 - Cases sur rue Oak (29 places)
- S6 - Débarcadère sur Lespérance (7 places en "Kiss'n Ride")
- S7 - Tennis actuel optimisé (24 places)
- S8 - Tennis sans l'arbre au centre (32 places)
- S9 - En extra à S7 ou S8, zone contiguë à l'est de l'actuel (+12 places)
- S10 - Zone sur pelouse au nord du stationnement actuel, adjacent aux jardins (20 places)

Options d'amélioration

- Inclure des îlots de verdure dans les stationnements
- Installer éclairage sécuritaire, tous stationnements
- Prévoir sentier d'accès sécuritaire pour piétons
- Diriger la circulation cycliste vers un parc à vélos
- Aménager parc à vélos près de la porte Lespérance
- Restreindre l'utilisation qu'aux usagers CDL/A/PL et riverains
- Réserver un nombre de cases pour handicapés
- Réserver des cases pour usagers du Boulingrin

Conclusions du comité

Les membres du comité sont heureux de présenter leurs recommandations pour considération par le Conseil. Celles-ci ont été atteintes après maintes analyses, discussions et consultations. Elles sont présentées ci-dessous en deux sections : orientation générale du Parc, puis aménagements de l'espace et améliorations des installations.

L'annexe 8 présente des tableaux détaillés des points de vue du comité sur les divers scénarios et options examinées.

9. Recommandations

9.1. Orientation générale du Parc

Recommandation 1 : Faire un parc signature pour les résidents de Saint-Lambert

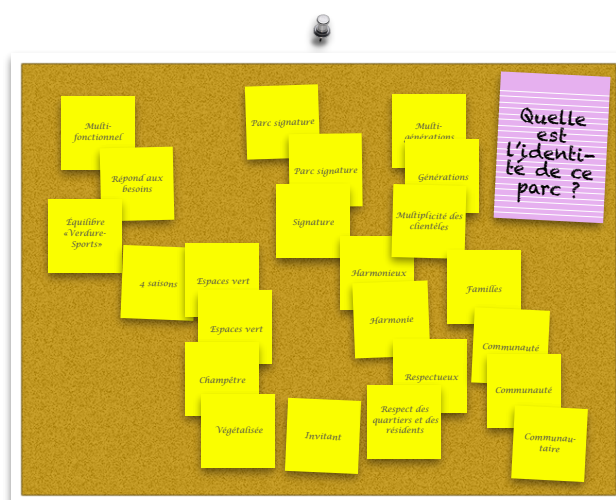
Situé au centre de Saint-Lambert, le parc Lespérance est le parc municipal signature par excellence pour les lambertois. Il illustre concrètement la qualité de vie et le caractère attrayant, naturel et humain de la communauté.

Il illustre ce juste équilibre, harmonieux et respectueux, entre, d'une part, une grande variété de besoins desservis et, d'autre part, le respect de son milieu et de son impact dans le quartier.

Il répond, pour toutes saisons, à une multiplicité d'aspirations communautaires, sportives, récréatives, culturelles et artistiques.

Il dessert toute une communauté : familles et individus, toutes générations confondues.

Il pourrait porter la signature « *Il est notre espace vert de vie et de loisirs.* »



Exercice d'identité



9.2. Aménagement de l'espace et amélioration des installations

Recommandation 2 : Maintenir le bowling au Parc

Le comité est **unanime** à l'idée de préserver tel quel cette activité qui ajoute au caractère et à l'unicité du parc Lespérance, de même qu'à l'offre et à l'image de Saint-Lambert. Le club de bowling est pleinement fonctionnel et ne demande rien de plus que de continuer ses activités dans le parc Lespérance.

Recommandation 3 : Consolider la Coulée verte

Résolument unique, la Coulée verte mérite d'être protégée, et même développée davantage de l'avis du comité. Ainsi, il est **recommandé fortement** de compléter sa couverture de poussière de pierre sur toute sa longueur ainsi que de considérer continuer son parcours jusqu'à la gare au sud (via la servitude de passage de la Ville sur le terrain de Marcil le long de la rue Mercier).

La vocation actuelle de sentier bucolique pédestre de détente doit être maintenue. On suggère l'ajout de mobilier urbain (bancs, éclairage, etc.), sobre et discret, en harmonie avec celui du parc Lespérance mais sans exagération en nombre, afin de rehausser l'expérience des promeneurs. Des poubelles pourraient y être ajoutées si un ramassage régulier peut être instauré efficacement et économiquement.

Il est souhaité également que soit installé sur sa longueur un éclairage d'ambiance (par exemple dirigé vers le sol, possiblement de style bollards) et un nombre d'affichettes explicatives sur la flore et la faune environnantes.

Un nombre de nouveaux accès devraient être aménagés pour y parvenir : de la rue Lespérance à travers le parc, de et vers les rues avoisinantes : Merton, Sanford, Dulwich et Brixton, ainsi que du Golf.

Le bassin de rétention devrait être mieux intégré aux aménagements de la Coulée verte pour le rendre disponible aux promeneurs.

La Coulée verte et ses accès devraient être entretenus en hiver pour permettre d'en profiter pendant les quatre saisons.

Recommandation 4 : Agrandir les jardins communautaires et sa capacité

Activité choyée par ses bénéficiaires, qui sont profondément liés à la culture urbaine de la terre et à la socialisation qui y est associée, les demandes de lots sont en hausse et la liste d'attente est longue. L'association des jardins communautaires entend profiter des travaux prévus au Parc pour effectuer en parallèle une réfection de ses propres espaces.

Ainsi, après que le représentant des usagers du jardin ait consulté ses membres et que le comité ait d'abord discuté et mené deux rondes de votes, le comité a **unaniment** acquiescé à la demande d'augmen-

tation de la surface utilisable des jardins au sud et au nord par près de 630 m², soit 33 %, et ce, afin d'accroître le nombre total de lots cultivables de 69 lots actuellement à 107 lots après agrandissement (soit +55 %).

Son projet comprend également l'optimisation de son espace occupé actuellement afin à contribuer à l'ajout de places supplémentaires. Le nouvel espace agrandi offrirait une meilleure qualité de services à ses usagers notamment pour les personnes à mobilité réduite, un nombre accru de lots (+55 %) permettant ainsi de réduire la liste d'attente, un certain nombre de nouveaux demi-lots, d'autres surélevés et une aire d'entrée réaménagée pour la rendre plus fonctionnelle. L'agrandissement serait réalisé sans rogner significativement dans l'espace central naturel du Parc, mais plutôt en faisant une meilleure utilisation de l'espace qui le sépare actuellement du stationnement.



Proposition d'agrandissement - Conception Serge Émond

Recommandation 5 : Rehausser et diversifier la zone de jeux et de la pataugeoire

La pataugeoire du parc L'Espérance a probablement vu les petits pieds de tous les enfants de Saint-Lambert au fil des années. Chaque été, elle se remplit de rires et de joie, d'enfants, de parents et de grands-parents. Malgré cette popularité, les installations sont demeurées somme toute assez uniformes et sans beaucoup de nouveautés. De nombreuses demandes ont été reçues au cours des consultations pour rehausser et diversifier la zone de jeux et de la pataugeoire.

Ainsi, le comité **recommande fortement** de réaménager l'espace de jeux pour mieux tenir compte des différents groupes d'âge. Il est aussi proposé de considérer un toit au-dessus du carré de sable, d'ajouter des modules de jeux pour les très jeunes (bébés et bambins), d'améliorer l'éclairage et d'ajouter des bancs pour les adultes et surveillants. Enfin, il est autre part recommandé d'aménager un espace de stationnement pour vélos pour mieux desservir les besoins des usagers du Parc, incluant des équipements modernes, fonctionnels et durables pour attacher les vélos. Le comité recommande que cet espace pour vélos soit situé entre la pataugeoire et le bâtiment de la piscine du CDL, avec un accès à être aménagé en ligne avec l'avenue Walnut⁸ et de manière sécuritaire par rapport à la circulation automobile (notamment si un débarcadère est aménagé dans le secteur).

Recommandation 6 : Ramener le soccer

Le comité recommande avec un appui **très fortement majoritaire** l'installation de six micro terrains de soccer pour les tout petits dans la zone gazonnée centrale.

⁸ La logique étant de relier le réseau cyclable de la Ville de manière efficace et sécuritaire.

Afin de contribuer à préserver un maximum de flexibilité d'utilisation de l'espace vert au centre du Parc, l'Association de soccer demande simplement le droit d'usage selon leur horaire de jeu et de pratique pour les six micro terrains. Aucune installation permanente (par exemple des estrades) n'a été demandée. Ainsi, en dehors des heures d'utilisation des clubs récréatifs, l'espace gazonné central sera libre et sans encombrement pour d'autres activités.

Recommandation 7 : Maintien des installations de tennis tel quel

Deux tours de votes ont été nécessaires pour que le comité arrête sa position. Or, par souci de transparence, le comité tient à souligner que dans les deux cas, le vote soutenait l'apport d'un (1) terrain supplémentaire par une majorité simple. Cependant, comme la règle décisionnelle que le comité s'est imposé spécifie une majorité aux deux tiers, ce scénario d'agrandissement n'a donc pas été retenu aux fins de cette recommandation. Le comité tient à en informer le Conseil. Un tableau détaillé des résultats est présenté ci-dessous pour plus de clarté et de transparence.

VOTES – TENNIS		Pour	Contre	Abs.	Conclusion selon la règle décisionnelle
A	Scénario 1 : « Statu quo »	8 67 %	4 33 %	1	► Fort appui
	Scénario 2 : « 1 seul terrain de + »	7 64 %	4 36 %	1	► Avis partagé
	Scénario 3 : « 2 terrains de + »	3 27 %	8 73 %	1	► Fort rejet
B	Scénario 1 : « Statu quo »	8 73 %	3 27 %	-	► Fort appui
	Scénario 2 : « 1 seul terrain de + »	6 55 %	5 45 %	-	► Avis partagé

Ainsi, selon la règle décisionnelle des $\frac{2}{3}$ et la nomenclature des recommandations, le comité exprime donc son **fort appui** au statu quo pour des installations de tennis.

Recommandation 8 : Optimiser la capacité de stationnement dans le respect de son environnement immédiat

Autres sujets parmi les plus sensibles abordés au cours de son mandat : la capacité de stationnement et sa configuration.

Facteurs clés

Quatre facteurs clés ont encadré les discussions et ont motivé les prises de position du comité.

- maximiser le nombre de cases au bénéfice des usagers du Parc ;
- assurer un accès sécuritaire et une circulation fluide autant pour les usagers (voitures, vélos et piétons) que les véhicules d'urgence et d'entretien ;
- préserver un maximum de verdure et l'environnement ;
- protéger la quiétude et la sécurité des riverains.

Plusieurs scénarios d'aménagement

Un bon nombre de scénarios d'aménagement de cases de stationnement ont été préparés pour étude. Les divers scénarios d'aménagement s'inscrivaient dans cinq zones, qui sont encadrées en rouge dans les schémas ci-contre :

- La zone principale d'accès et de stationnement à l'est et au nord des bâtiments, soit les marquages S1/2, S3 et S10. Cette zone principale pourrait contenir jusqu'à 150 places selon les configurations.
- La section Oak, soit le terrain libre situé entre la rue Oak et le bâtiment de curling ; le marquage S4/4a. Cette zone pourrait être configurée avec une capacité variant de 18 à 25 places.
- Le côté nord de la rue Oak, marquée S5, qui pourrait accueillir entre 25 et 30 voitures.
- Le côté est de la rue Lespérance, vis-à-vis la porte d'accès du CDL où l'aménagement d'un débarcadère enclavé pourrait offrir jusqu'à 7 espaces d'arrêt en mode "Kiss'n Ride" (marqué S6).
- Le stationnement actuel du terrain de tennis qui pourrait être optimisé pour offrir entre 24 et 44 places ; les marquages S7/8 et S9.



D'autres idées d'aménagement ont été examinées, dont notamment pour optimiser les espaces disponibles en S1/2. Ces idées sont présentées plus bas dans une configuration d'ensemble « B » (voir plus bas).

Une capacité minimale

Les Services de la ville ont spécifié nécessiter au minimum un nombre de cases équivalent à ce qui était disponible avant les travaux de l'aréna, soit 173 places. Le nombre de 190 cases a aussi été mentionné comme cible souhaitable. Le comité a convenu de tenter d'atteindre au minimum le nombre de 173 places.

Résultats des discussions

Après maintes discussions et moult débats, le comité propose deux configurations pour étude. Elles atteignent toutes deux la cible minimale de capacité. La première bénéficie d'un fort appui du comité, mais celui-ci, sensible à l'enjeu de la conversion partielle du terrain Oak en zone asphaltée, propose une deuxième configuration qui tente d'éviter cette conversion « espace vert / asphalte ». Cette seconde configuration pré-suppose cependant l'entière utilisation de l'espace du secteur tennis, en incluant l'abattage (et son remplacement ailleurs) ou le déplacement de l'arbre situé en son centre, pour atteindre la cible de capacité.

Ces deux configurations « A » et « B » sont décrites ci-dessous.



Configuration « A »

Les discussions et votes initiaux ont conclu à une configuration « A » de 179 places (estimé de premier niveau). Cette configuration **fortement appuyée** par les membres du comité est constituée des options S2 (± 130 places) + S4 (± 25 places) + S7 (± 24 places), +7 places en débarcadère tampon sur L'Espérance (S6).

Cette recommandation est décrite ci-dessous en plus de détails, incluant les améliorations associées :

Zone principale de stationnement

- Maximiser le nombre de cases en zone principale (S2) tout en optimisant la fluidité de la circulation dans la zone principale (S2) et pour l'accès à la nouvelle zone Oak (S4).
- Aménager les cases en S4 et S7 de manière à minimiser les effets de pollution lumineuse aux résidents avoisinants (orientation des cases, mesures d'atténuation : murets, verdure, éclairage conséquent, etc.).
- Inclure aux zones de stationnement des îlots de verdure et, en S2, deux tournebrides mitoyens pour mieux desservir les besoins de fluidité vis-à-vis les entrées du bowling et du curling.
- Planifier un nombre de cases plus larges près de la porte d'accès de l'aréna pour faciliter le déplacement des gros équipements (par exemple des poches de hockey), ainsi qu'un nombre de cases pour personnes handicapées à proximité de la porte principale, de même que des cases pour petites voitures.
- Le comité ne souhaite pas que la zone gazonnée centrale soit convertie, même partiellement, en cases de stationnement (proposition S10). Le retour des micro terrains de soccer dans le parc L'Espérance y est préféré.

Section Oak

- Aménager l'espace S4 de manière à placer les cases de stationnement le long du mur du bâtiment de curling, idéalement en une seule rangée.
- Le comité reconnaît cependant qu'un tel aménagement pourrait porter atteinte aux résidents situés de l'autre côté de la rue Oak, notamment à cause de la pollution lumineuse directe et indirecte.
- Or, le comité soutient que l'aménagement de cette section ne saurait se faire sans que des mesures d'atténuation efficaces soient mises en place dès sa mise en exploitation, le cas échéant. L'éclairage pourrait par exemple être limité à la plus faible intensité permise, par des équipements au gabarit le moins dérangeant possible pour l'entourage. La bande végétalisée, autrement recommandée plus bas, pourrait aussi être renforcée vis-à-vis cet éventuel stationnement pour la rendre opaque en toute saison (muret, clôture, conifères en hauteur, etc.). Il reviendra aux professionnels de l'aménagement de proposer des mesures détaillées efficaces.

Débarcadère Lespérance

- L'entrée du CDL sur la rue Lespérance est utilisée fréquemment et dessert parfaitement la piscine, les installations de conditionnement physique et les salles situées dans la partie nord du bâtiment. Aussi, le comité recommande-t-il qu'un débarcadère tampon soit aménagé vis-à-vis la porte nord. Il pourrait ainsi être enclavé partiellement dans le terrain du CDL pour préserver la fluidité et la sécurité de la circulation sur la rue Lespérance.
- Il est également recommandé que la signalisation installée soit claire à l'effet que seuls des arrêts momentanés y seraient permis ("*Kiss'n Ride*"), c'est-à-dire aucun stationnement même de courte durée. La fluidité est privilégiée.
- Le parc à vélo proposé pour cette section du Parc requerra que la sécurité des scénarios de déplacements soit considérée parallèlement. Notamment, un lien cyclable devrait être aménagé pour relier la chaussée désignée sur Green plus à l'ouest.

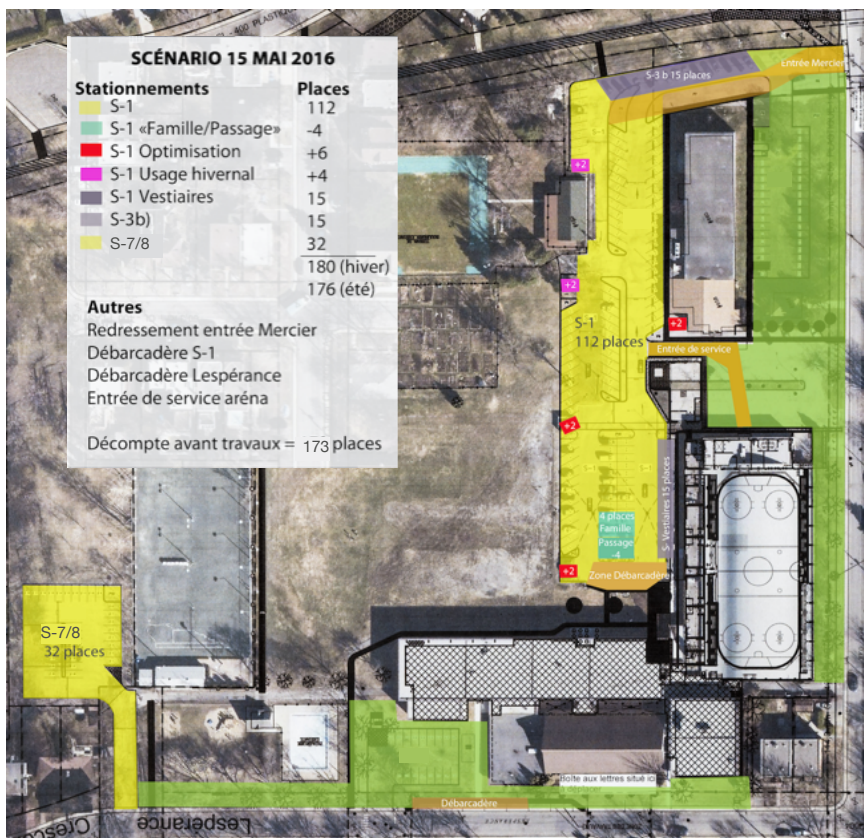
Section tennis

- Le stationnement actuel mérite d'être optimisé afin de gagner en nombre de cases et en facilité de circulation. Afin de préserver l'arbre qui est en son centre, le comité propose de n'optimiser que l'espace asphalté actuel (S7).
- Si toutefois une option viable et économique de déplacer l'arbre existait, le comité souhaiterait alors que les places soient reconfigurées selon la proposition S8, ce qui augmenterait l'offre de la zone à 32 places.
- Comme dans le cas de la section Oak (S4), des mesures d'atténuation devraient être incluses au réaménagement pour protéger la quiétude des résidents de la rue Merton dont l'arrière des propriétés y est exposé.
- Aussi, le comité est d'avis que le sentier d'accès liant ce stationnement au CDL doit faire partie intégrante de sa reconfiguration, éclairage de sécurité et entretien 4 saisons inclus.
- L'option S9, soit l'extension vers l'est, est exclue, car elle implique un trop important empiètement sur la zone verte et l'abattage d'un nombre d'arbres.

Configuration « B »

Une ronde de discussion supplémentaire sur l'aménagement d'ensemble du Parc a permis aux membres du comité de remettre en ballottement certains des choix qui avaient été précédemment faits sur une base individuelle dans le contexte plus global de l'ensemble du Parc. Ainsi, une deuxième configuration d'options de stationnement a été créée et évaluée, notamment en imposant la contrainte de tenter d'éviter de convertir la zone S4 en espace asphalté, ou du moins en minimiser l'impact, d'éviter d'utiliser la rue Oak pour du stationnement réservé pour le Parc et de donner un maximum de considération aux préoccupations des riverains sur l'impact de l'achalandage sur leurs rues.

La configuration « B » satisfait le minimum requis de 173 places —elle le dépasse. Elle présuppose cependant la hausse de la capacité du secteur tennis (donc, déplacer ou couper l'arbre existant actuellement) et plusieurs hypothèses qui devront être vérifiées en travail technique, dont notamment la possibilité d'aménager suffisamment de cases en S3b tout en configurant une entrée déviée de l'axe Mercier sécuritaire pour tous et en tout moment. D'autres contraintes physiques entrent potentiellement aussi en jeu, dont notamment l'espace effectivement disponible près des poteaux électriques de long de la Coulée verte, la validation des ajustements de ± 2 places ici et là, le positionnement des places le long du mur de fenêtres de l'aréna, le repositionnement de certains équipements autour du bâtiment de curling, etc.



Configuration « B »

La validation et la comparaison des deux configurations « A » et « B » nécessitent une expertise technique externe. Ces études techniques confirmeront la capacité totale effective dans les espaces marqués. Le comité souhaite que les experts s'inspirent fortement des principes sous-jacents aux idées formulées ci-dessus.

Dans tous les secteurs

Nonobstant le choix de la configuration « A » ou « B », le comité **recommande fortement** que les améliorations suivantes soient apportées dans les zones de stationnement et de circulation :

- Des trottoirs ou sentiers piétonniers devraient être aménagés et entretenus pour faciliter le déplacement et assurer la sécurité des personnes.
- Un éclairage sécuritaire devrait être installé dans toutes les zones de stationnement et le long de toutes ses voies d'accès.

- L'éclairage étant aussi un facteur contribuant non seulement à la sécurité, mais aussi à l'ambiance, il serait souhaitable qu'il soit planifié dans l'optique de contribuer à l'aspect « Signature » du parc. Les professionnels retenus devront proposer des options à cet effet.
- Des sentiers d'accès sécuritaires pour piétons devraient être inscrits au concept.
- La circulation cycliste devrait pouvoir être dirigée efficacement et de manière sécuritaire vers un parc de supports robustes pour vélos (en places abondantes) qui pourrait être situé entre le CDL et la pataugéoire, à proximité avec l'accès cycliste provenant des rues Green et Lespérance (à inclure au concept).
- L'utilisation des stationnements (zone principale, Oak le cas échéant et tennis) devrait être restreinte aux usagers du Parc et résidents riverains seulement.

Recommandation 9 : Harmoniser, rehausser l'ensemble

Faire d'un parc une signature pour une ville nécessite harmonie et cohérence. Outre les recommandations d'aménagement et d'améliorations déjà inscrites ci-dessus, quatre autres recommandations s'ajoutent ici pour compléter la refonte souhaitée du parc Lespérance.

R9.1 Aménager une longue bande végétalisée

Le comité **recommande fortement** l'aménagement d'une bande végétalisée le long des rues Oak et Lespérance, longeant le parc et créant ainsi à la fois un mur diviseur entre les zones d'activité et les résidences avoisinantes, et un écran végétal visible rehaussant le caractère naturel et vert du Parc ainsi que la signature de marque souhaitée (voir recommandation no1).

Cet aménagement serait également l'occasion idéale d'intégrer avec créativité l'esplanade dans le design du parc ; un potentiel pour un espace « Art » peut-être. La firme de professionnels à mandater en prochaine étape devrait proposer deux ou trois concepts pour cet espace unique, pleinement visible et accessible de la rue oak.

Les îlots de verdure proposés dans les zones de stationnement font partie intégrante du concept vert du Parc et devraient donc être harmonisés dans l'aménagement et les types de végétaux choisis.

Le comité recommande que la Ville commande aux architectes-paysagistes des propositions de concepts allant dans les sens décrits plus haut.

R9.2 Créer une nouvelle zone fonctionnelle

La zone située au nord du parc canin actuel et à l'est des terrains de tennis semble indiquée pour y aménager une fonction souhaitée par plusieurs, soit une aire de détente familiale dans laquelle BBQ et tables pourraient être installés. Ce secteur du Parc bénéficie d'arbres matures donnant de belles zones d'ombre. Il pourrait encore bénéficier de la plantation d'arbres et d'arbustes à fleurs.



Le comité est **unanime** à recommander la création et l'aménagement d'une telle zone de détente. La décision demeure ouverte cependant quant à l'emplacement exact d'une telle zone.

R10.3 Mettre en place une meilleure gestion des déplacements

Il appert que plusieurs améliorations pourront être considérées pour faciliter et sécuriser les déplacements autour et dans le Parc, et ce, douze mois par année. Le comité **recommande fortement** leur mise en place.

- Protection de la circulation des piétons : sentiers et trottoirs, et éclairage de sécurité.
- Discrimination de la circulation des vélos et installation de supports à vélos en quantité significative dans des zones désignées et protégées, incluant pour les usagers en hiver.
- Discrimination des voies de circulation des véhicules (directions séparées et sens unique).
- Effort efficace et notoire pour faciliter le déplacement de personnes à mobilité réduite assurant les bénéfices fonctionnels pour ces personnes.
- Signalisation efficace et abondante, incluant en pourtour dans le quartier pour diriger (discriminer) autos, vélos, piétons ; choix harmonieux avec la signalisation actuelle Saint-Lambert pour assurer la cohérence globale de l'image.

R9.4 Assurer la qualité d'exécution

Tout effort mérite d'être rendu jusque dans ses plus fins détails pour faire valoir l'ensemble. Ce sont ces derniers qui souvent sont remarqués et bâtissent les perceptions. Le comité **recommande fortement** d'assurer que la qualité d'exécution soit au rendez-vous, possiblement en qualifiant adéquatement les appels d'offres à venir.

- Qualité du drainage des terrains, de la tonte de la pelouse et des lignages.
- Qualité des sentiers et de leur entretien 4 saisons.
- Qualité des équipements d'éclairage.
- Qualité du mobilier urbain : agencé et harmonisé, choix efficace pour l'entretien, durable et pérenne, confortable et attrayant pour les usagers, fonctionnel et efficace.
- Qualité de l'aménagement paysager : choix des arbres et des arbustes à fleurs, cohérence globale, etc.
- Qualité des stationnements : cases réservées, espaces plus larges, marquage efficace, débarcadères à proximité, etc.
- Qualité dans l'harmonie : équilibre des masses, des couleurs et fonctions, omniprésence de la verdure.
- Qualité de l'expérience : fluidité, sécurité, efficacité, services.

Parc canin : pas d'orientation précise ; discussion à poursuivre

Les membres du comité n'ont pu atteindre une position consensuelle commune sur une recommandation à formuler concernant le parc canin, un sujet parmi les plus sensibles abordé au cours du mandat du comité.

La question de la présence ou non dans le parc L'Espérance d'une zone canine réservée ne fait alors pas l'objet d'une recommandation orientée de la part du comité.

Le comité a débattu de cet enjeu pendant plusieurs heures en s'appuyant sur un nombre d'arguments pour et contre. Les délibérations ont mené à la tenue de deux votes concernant divers scénarios d'aménagement. À l'issue de ces votes, les membres du comité n'ont pu dégager un consensus commun sur une recommandation pour les membres du Conseil — bien qu'une tendance majoritaire en faveur de l'exclusion du parc canin se soit formée lors de ses délibérations.

Par souci de clarté et de transparence, le tableau des résultats des votes est présenté ci-dessous.

VOTES – PARC CANIN		Pour	Contre	Abs.	Conclusion selon la règle décisionnelle convenue
A	Scénario 1 : « Pas de parc canin »	6 60 %	4 40 %	1	► Avis partagé
	Scénario 2 : « Oui à un parc canin réduit en taille et avec mesures d'atténuation »	6 50 %	6 50 %	-	► Avis partagé
	Scénario 3 : « Interchanger les emplacements actuels des jardins et du parc canin »	1 9 %	10 91 %	-	► Fort rejet
B	Proposition no. 1 : « Pas de parc canin »	8 73 %	3 27 %	-	► Fort appui
	Proposition no. 2 : « Avec un parc canin »	4 36 %	7 64 %	-	► Avis partagé

Première ronde (Votes A dans le tableau ci-dessus). Les parties intéressées ont présenté tour à tour leurs arguments concernant l'aménagement d'une zone canine. Les mémoires de l'Association des propriétaires de chiens de Saint-Lambert (APCSL) et de riverains du Parc, ainsi que d'autres documents (disponibles pour l'usage du Conseil) ont été discutés et débattus.

Plusieurs alternatives ont été discutées pour aménager un parc canin de proximité dans le quartier à l'extérieur du parc L'Espérance. Cependant, ces scénarios n'ont pas été soumis au vote, car les membres du comité étaient d'avis que de telles propositions ne relevaient pas de son mandat. Il fut convenu qu'un vote contre un parc canin signifiait que d'autres lieux dans le quartier, à l'extérieur du Parc, pourraient être envisagés pour l'aménagement d'une aire canine.

L'exclusion du parc canin a été soutenue par une majorité simple dans un premier temps à 6 contre 4 et le scénario parc canin avec mesures d'atténuation a été partagé 6 contre 6. Finalement, la troisième option qui consistait à éloigner le plus possible une aire canine des résidences, et ce en permutant les emplacements des jardins communautaires et de l'aire canine actuelle, a été fortement rejetée au 1er tour.

Selon les règles décisionnelles établies, les scénarios 1 et 2 ont été classés « avis partagé » n'ayant pas atteint le seuil des $\frac{2}{3}$ des votes. Il a été par conséquent recommandé d'approfondir la discussion sur les deux scénarios et par la suite de procéder à un deuxième tour de vote.



Deuxième ronde (Votes B dans le tableau) : Les parties intéressées ont été à nouveau invitées à faire part de leurs propositions, idées et préoccupations. Les discussions ont notamment porté sur les critères d'aménagement de parc canin préconisant un éloignement minimal des résidences de 100 m, ainsi que sur l'efficacité et l'applicabilité d'autres options d'atténuation du bruit (réglementation, installation de barrières anti-bruit). Peu ont été rassurés de pouvoir gérer l'enjeu du bruit avec efficacité sans information technique supplémentaire dans le domaine.

Le comité a donné son appui au premier scénario avec une forte majorité à 8 contre 3, soit un consensus fort. Le deuxième scénario a reçu 4 votes Pour et 7 votes Contre et, selon les règles décisionnelles établies, se retrouve ainsi dans la position d'avis partagé n'atteignant pas le seuil des $\frac{2}{3}$ des votes.

Il appert donc que les membres du Conseil, en regard des informations fournies par le comité, devront poursuivre la discussion entre eux.

Les bénéfices que les propriétaires de chiens tirent de la promenade avec leur animal n'ont jamais été remis en question : exercice, détente, socialisation, etc. ; tous reconnaissent que la présence d'un parc canin apporte un plaisir et une valeur indéniable à la fois aux maîtres et aux chiens.

Cependant, pour d'autre, la présence de la zone canine présente des enjeux de sécurité pour les riverains et les autres usagers du parc du fait que des chiens se promènent sans laisse dans le Parc. De plus, le bruit engendré par les aboiements intempestifs de certains animaux à grande proximité de certaines propriétés privées de la rue Merton (à approximativement 40m), demeure un sérieux irritant pour ces résidents. Le droit des uns s'oppose au privilège des autres. Il appert que les intérêts et points de vue de deux parties en cause sont difficiles, voire impossibles, à réconcilier.

Les discussions du comité ont été pour le moins engagées et animées. Le comité tient à remercier les deux groupes opposés pour leur maîtrise et leur professionnalisme, ainsi que pour leur collaboration tout au long de ce débat exigeant et parfois émotif.

9.3. Préoccupation financière

Au cours de ses travaux, le comité a exprimé une préoccupation concernant l'enveloppe budgétaire définie par la Ville. Compte tenu du désir exprimé des élus de repenser stratégiquement l'ensemble des fonctions reliées au Parc et d'exécuter les travaux en une seule phase, cette enveloppe allouée paraît limite.

En effet, des balises budgétaires évoquées lors des discussions du comité laissent croire que les seuls coûts de refonte des espaces de stationnement risquent d'accaparer une très forte part, sinon la presque totalité, du budget réservé. Si le coût unitaire d'une case de stationnement de surface est de 10 000 \$ (contingences, profits et taxes inclus), la construction des 173 cases désirées totalisera 1,7M \$. Qui plus est, même si certaines places ont déjà été reconstruites avec le CDL, la configuration globale du stationnement



comporte plusieurs déterminants de coûts, dont le fait qu'il soit sur deux sites, que ses infrastructures soient certes détériorées, que sa surface comporte des angles, niveaux et des pourtours irréguliers, etc. Bref, rien pour en contenir les coûts totaux.

Combien de fonds restera-t-il alors pour les autres réaménagements et améliorations recommandés ? Comment ces dernières sauront-elles toutes devenir réalité dans la même année au souhait du Conseil ? Est-ce véritablement réaliste ?

Voilà des questions qui méritent d'être approfondies dans le contexte de ressources limitées.

10. Les prochaines étapes

Le Conseil de ville exprimera ses orientations finales au cours des semaines suivant la remise des recommandations du comité. Suivant les lignes directrices adoptées par le Conseil, la Ville octroiera un contrat à une firme professionnelle pour l'accompagner dans la préparation d'un concept et des plans et devis préliminaires (architecture du paysage, génie civil, acoustique, etc.). Le comité révisera les concepts ainsi préparés avant être ensuite dissout. Suivra le processus d'appel d'offres auprès d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux (2017).



Annexes

Annexe 1 – Mandat du comité, membres, portée des travaux

Annexe 2 – Résolution du Conseil

Annexe 3 – Approche de travail et méthodologie du comité

Annexe 4 – Données statistiques

Annexe 5 – Tableau synthèse des orientations préexistantes

Annexe 6 – Tableau synthèse des commentaires et suggestions

Annexe 7 – Références consultées

Annexe 8 – Conclusions détaillées par fonction

Annexe 9 – Appuis et réserves

Ressources pour information



Annexe 1 – Mandat du comité, membres, portée des travaux, rencontres

Mandat

Le mandat du comité consultatif est de proposer au Conseil, et ce au cours de l'été 2016, des recommandations de réaménagement et d'amélioration du parc Lespérance (par exemple fonctions, installations, accès). Ces recommandations devront viser l'obtention d'un consensus de la part de la population lambertoise pour ce qui a trait aux changements qui y seront proposés.

Les travaux du comité consultatif devront permettre aux représentants des divers organismes et secteurs d'activités impliqués, ainsi qu'aux résidents du quartier et du reste de Saint-Lambert d'exprimer leur avis ou de déposer des propositions formelles. Les discussions du comité devront se servir comme base de travail du programme technique et fonctionnel élaboré par la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Membres du comité

Le comité compte dix-huit membres permanents représentant divers intérêts et responsabilités dans le dossier.

Comme représentants de groupes d'intérêt

Jean-François Brossard (club de tennis de Saint-Lambert), Denyse Chagnon (comité d'embellissement), Herman Champagne (association de soccer de Saint-Lambert), Serge Émond (jardins communautaires), Jean-Michel Fortin (club de curling), Hélène Gagnon (club de patinage artistique), Christian Loiret (association de hockey mineur), France Martel (association des propriétaires de chiens), Raymond Thom (club de bowling).

Résidents

Volker Blank, Jean-Claude Champagne (agissant aussi en tant que représentant des résidents de la rue Oak), Geneviève Saint-Pierre, Donald Saint-Laurent (agissant aussi à titre de représentant des propriétaires de la rue Merton).

De l'appareil municipal (sans droit de vote)

Michel Barbier (directeur Loisirs, sports et vie communautaire, Robert Bourguignon (chef de division Sport, Loisirs, sports et vie communautaire), Yohan Botbol (chef de service Génie), Ronald Laurin (directeur Travaux publics), Georges Pichet (directeur général).

Présidence

La présidence du comité a été partagée entre M. Jean-Claude Champagne (pour les huit premières rencontres), et M. Herman Champagne (les rencontres subséquentes jusqu'à la fin des travaux).

Mandataires de la ville

Les services de M. François La Roche ont été retenus pour la préparation et la rédaction du rapport au Conseil ; ceux de M. Gérard Vallée pour l'animation d'un nombre de séances de travail.

Portée des travaux (et exclusions)

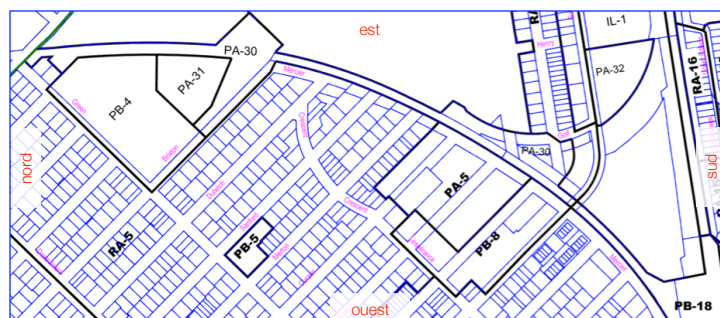
Les travaux du comité portent sur toutes fonctions et aménagements qui pourront être proposés dans l'aire existante du parc Lespérance, soit dans l'espace compris entre :

- la ligne de propriété sud des résidences de la rue Merton au nord
- la rue Oak au sud
- la rue Lespérance à l'ouest
- la coulée verte à l'est.

La Coulée verte sur toute sa longueur a aussi été considérée comme faisant partie intégrante du Projet étant évidemment intimement lié à la question de la vocation du parc Lespérance.

Selon le plan d'urbanisme en place, il s'agit des zones PA-5 (espaces verts du Parc), PB-8 (zones bâties où se situent le CDL et l'aréna), PA-30 (Coulée verte-nord) et une partie de PB-18 (Coulée verte-sud).

Les zones du Parc qui sont propriété privée sont évidemment traitées en conséquence. Il s'agit de l'espace alloué au tennis, propriété privée du Club de tennis de Saint-Lambert ainsi que de l'espace occupé par le bâtiment appartenant au Club de curling de Saint-Lambert. Le comité n'avait pas à remettre en question leur présence actuelle dans le Parc.



Source : Plan de zonage, Ville de Saint-Lambert



Historique des rencontres

Le comité a siégé à 14 reprises aux dates suivantes, incluant une visite détaillée du Parc et de la Coulée verte :

- 23 février 2016 (1)
- 1, 8, 15, 20* et 29 mars 2016 (5)
- 4, 12, 19 et 26 avril 2016 (4)
- 3, 10, 17 et 25 mai 2016 (4)

Annexe 2 – Résolution du Conseil

Résolution du Conseil de la Ville de Saint-Lambert créant le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance⁹



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 15 février 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1*
Martin Smith, conseiller du district n° 2
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4
Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

(2016-02-029) **Constitution du comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance**

CONSIDÉRANT QUE le parc Lespérance figure depuis plusieurs années au programme triennal d'immobilisations de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la réfection du terrain de stationnement de ce parc constitue l'un des enjeux majeurs de son réaménagement;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de ce parc ne pouvait être entrepris avant la réalisation du projet de rénovation de l'aréna Eric-Sharp;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement de ce parc est attendu depuis plusieurs années par ses usagers et ceux du complexe sportif municipal de même que par l'ensemble des résidents de ce secteur de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire a élaboré un programme fonctionnel et technique de ce parc en guise de plan de travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite constituer un comité avisier *ad hoc* sur le réaménagement et l'amélioration de ce parc dans le but de permettre à des représentants d'organisme ou provenant de différents secteurs d'activités ainsi qu'à des résidents de donner leur avis sur ce projet;

Il est proposé par le conseiller Hugues Létourneau appuyé par le conseiller David Bowles

DE CONSTITUER le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc Lespérance dans le but de permettre à des représentants de divers organismes ainsi qu'à des représentants de différents secteurs d'activités et à des résidents de donner leur avis sur le réaménagement et l'amélioration de ce parc; les discussions de ce comité devant toutefois porter sur le programme technique et fonctionnel de ce parc élaboré par la Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire;

* Le conseiller Jean Bouchard quitte son siège à 20 h 28 au cours de la première période de questions.

Page 1 sur 2

Résolution n° 2016-02-029

DE DÉSIGNER les personnes suivantes à titre de membre de ce comité *ad hoc* :

- M. Herman Champagne, représentant de l'Association de soccer de Saint-Lambert;
- M. Jean-François Brossard, représentant du Club de tennis de Saint-Lambert;
- M. Jean-Claude Champagne, résident;
- M^{me} Geneviève Saint-Pierre, résidente;
- M. Christian Loirat, représentant de l'Association du hockey mineur de Saint-Lambert;
- M^{me} Hélène Gagnon, représentante du Club de patinage artistique de Saint-Lambert;
- M. Raymond Thom, représentant du Club de bowling;
- M. Serge Émond, représentant de l'activité des jardins communautaires;
- M. Yvan Clermont, résident;
- M^{me} France Martel, représentant de l'Association des propriétaires canins de Saint-Lambert;
- M. Jean-Michel Fortin, représentant du Club de curling;
- M^{me} Denyse Chagnon, résidente;
- M. Donald St-Laurent, résident.

Votent pour : Les conseillers M. Smith, D. Lebeau, J.-P. Roy, H. Létourneau, D. Bowles et M. Croteau.

Vote contre : Le conseiller B. Chassagne.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Copie certifiée conforme
Le 17 février 2016

Mario GERBEAU, greffier
Ville de Saint-Lambert

Page 2 sur 2

⁹ M. Yvan Clermont a été remplacé par M. Volker Blank. Une résolution du Conseil à cet effet a été adoptée le 14 mars 2016 (#2016-03-062).

Annexe 3 – Approche de travail et méthodologie

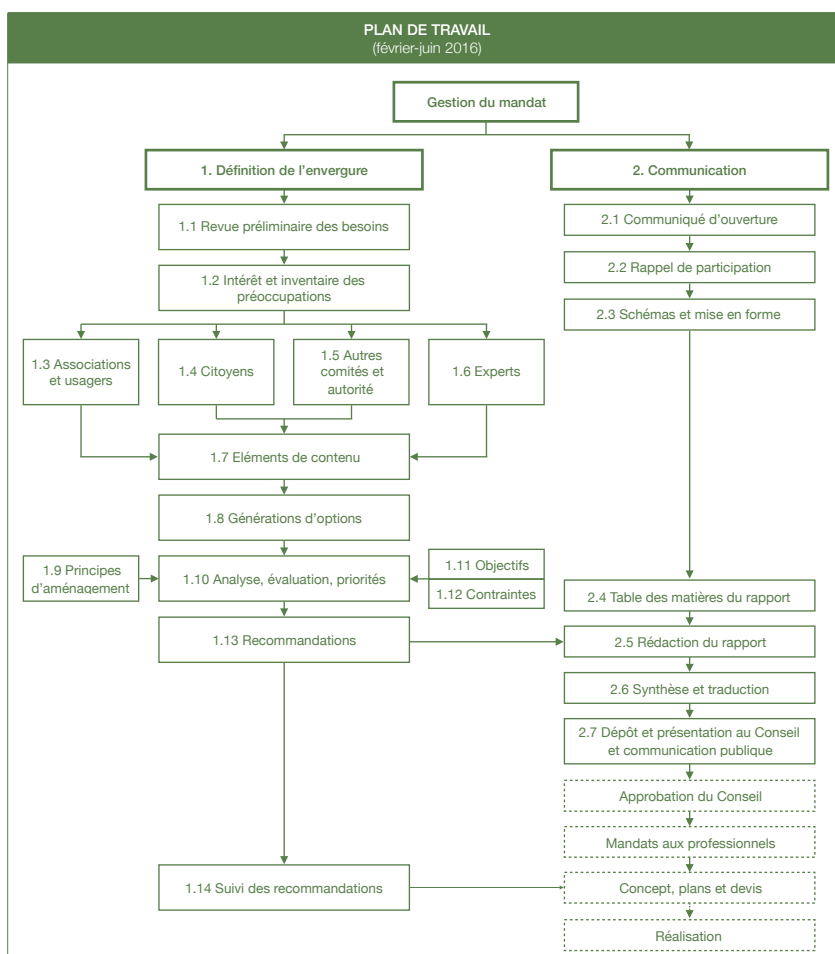
Le comité a suivi un plan de travail rigoureux et souple, pilotant deux pistes parallèles : celle menant à la formulation de ses recommandations et celle dirigeant ses communications avec les citoyens et avec les élus (voir schéma du plan de travail ci-dessous).

Fort généreux de leur temps, les membres du comité se sont réunis hebdomadairement près d'une quinzaine de fois presque sans exception pendant les mois d'hiver et du printemps. Chaque rencontre était préparée en bonne et due forme avec un ordre du jour précis, s'inscrivant dans un plan d'avancement des travaux bien établi.

Les discussions du comité ont été alimentées d'informations et de données fournies par la ville et les locataires actuels du Parc, ainsi que d'idées et de suggestions soumises par les citoyens et groupes d'intérêts. Plusieurs appels de participation citoyenne ont été lancés au cours du printemps au moyen des canaux de communication usuels de la Ville (bulletin du maire, fil Twitter, liste d'envoi électronique, couverture médiatique locale).

Toutes les idées et suggestions reçues ont été considérées et évaluées selon les neuf principes d'aménagement suivants :

- Respect de la capacité physique du parc
- Utilisation optimale des ressources
- Maintien d'espaces verts
- Atténuation de l'impact sur le quartier
- Amélioration de la fluidité des déplacements – toutes clientèles – et la sécurité des individus



- Pleine considération pour les préoccupations citoyennes
- Contribution à l'image de marque de la Ville
- Planification en fonction d'une pérennité accrue des nouveaux aménagements
- Considération aux usages quatre saisons



Les décisions du comité ont été prises sur la base de discussions ouvertes et franches, suivies par des votes individuels. Des outils d'aide à la décision ont été mis à la disposition des membres pour soutenir leur réflexion et leur prise de position.

Les discussions visaient à atteindre un consensus fort. Ainsi, le comité s'est doté d'une règle de majorité visant l'appui des deux tiers de ses membres pour guider ses prises de position finales. Les positions n'ayant pas atteint ce niveau d'appui ont soit été suivies de discussions additionnelles de la part du comité ou demeurent présentées comme telles dans ses recommandations finales.

Exemple de votes et d'interprétations des votes

	Pour	Contre	Abstention	Calcul	Interprétation
Proposition X	7	4	1	7/11 = 63,6 %	▶ Avis partagé
Proposition Y	8	4	0	8/12 = 66,7 %	▶ Recommandation fortement appuyée
Proposition Z	4	8	0	4/12 = 33,3 %	▶ Rejet fortement appuyé

Le rapport du comité (ce document) a été rédigé par un mandataire externe qui a assisté à la majorité des rencontres de travail et qui a eu accès à toute la documentation de travail du comité. Le rapport dans sa forme finale a été auparavant soumis et révisé par les membres du comité.

Annexe 4 – Données statistiques

A4.1 Évolution de la population par groupe d'âge, Saint-Lambert et Montérégie

Sources : ISQ, StatsCan

		2006		2011		Évolution (Δ %)	
		Saint-Lambert	Montérégie	Saint-Lambert	Montérégie	Saint-Lambert	Montérégie
Total	#	21 600	1 357 730	21 555	1 442 435	-45	+84 705
	%	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	-0,2 %	6,2 %
0-14	#	3 260	240 985	3 250	242 775	-10	+1 790
	%	15,1 %	17,7 %	15,1 %	16,8 %	-0,3 %	0,7 %
15-24	#	1 960	169 285	2 110	179 835	+150	+10 550
	%	9,1 %	12,5 %	9,8 %	12,5 %	7,7 %	6,2 %
24-44	#	4 560	368 000	4 225	361 460	-335	-6 540
	%	21,1 %	27,1 %	19,6 %	25,1 %	-7,3 %	-1,8 %
45-64	#	6 265	402 665	6 290	441 235	+25	+38 570
	%	29,0 %	29,7 %	29,2 %	30,6 %	0,4 %	9,6 %
65+	#	5 545	176 800	5 660	218 160	+115	+41 360
	%	25,7 %	13,0 %	26,3 %	15,1 %	2,1 %	23,4 %

Démographie – Principaux constats

1. La population de Saint-Lambert est restée stable au cours des dernières années alors que celle de la Montérégie a augmenté significativement—on fera le même constat en comparant avec 2001 ; la population était de 21 050 à Saint-Lambert.
2. Saint-Lambert a une population significativement plus vieille que celle de la Montérégie en général avec approximativement 26 % de sa population âgée de plus de 65 ans (comparé à environ 15 % en Montérégie et au Québec en général).
3. La ventilation de la population par groupe d'âge a sensiblement peu changé à Saint-Lambert depuis 2006



A4.2 Constats socio-économiques - Saint-Lambert

PROFIL - COMMUNAUTÉS DE SAINT-LAMBERT

					CLSC Saint-Lambert	Saint- Lambert	Nouvelle- Alexandria (Saint- Lambert)	La Gare (Saint- Lambert)	Préville en haut (Saint- Lambert)	Vieux Saint- Lambert	De Nouveau (Saint- Lambert)	Haut Saint- Lambert (Saint- Lambert)	Le Village (Saint- Lambert)	Préville en bas (Saint- Lambert)	Deuxième Chevrier (Saint- Lambert)	RS de Chapais	Ti Longueuil	CRF de l'agglomération de Longueuil	CRSS de la Montérégie Centre	Montérégie (non-inclus)	Québec
Données démographiques	Indicateur	Groupes d'âge	Population concernée	Année(s)	Unités																
Âge	Taux d'accroissement 2006-2011	so	Totale	2006-2011	%	6,6	-0,2	-2,5	1,3	-4,3	-4,0	0,6	nd	-4,3	-4,5	nd	5,2	3,5	3,5	6,4	8,2
	Population	so	Totale	2011	Milliers	122 615	21 555	3 305	1 400	3 265	3 985	2 405	1 180	3 590	1 225	1 245	202 085	399 095	399 100	378 985	1 296 105
	Proportion d'enfants	0-5 ans	Totale	2011	%	6,2	5,4	6,1	6,1	4,9	7,2	5,2	8,5	4,0	2,0	3,2	6,2	6,1	6,1	6,8	6,9
	Proportion de jeunes	6-17 ans	Totale	2011	%	12,8	12,9	13,0	13,1	12,3	17,5	10,2	26,3	8,8	8,6	7,6	13,3	12,9	12,9	13,7	13,9
	Proportion d'adultes	18-64 ans	Totale	2011	%	63,4	55,3	57,2	61,1	45,2	61,1	64,0	62,7	51,1	44,1	51,8	64,8	64,5	64,5	64,7	64,2
Proportion de personnes âgées	65 ans et plus	Totale	2011	%	17,7	26,1	23,8	14,1	37,7	14,0	20,6	8,1	36,2	44,9	37,3	15,7	16,5	16,5	14,9	15,9	
Déterminants sociaux de la santé	Indice combiné de la défavorisation maternelle et sociale locale (RTS / CISSS) selon une échelle croissante de 1 à 5	so	En ménage privé	2011	Profs	2	nd	2	2	2	2	3	3	3	3	nd	2	nd	nd	nd	nd
Statut socio-économique	Revenu total moyen (avant impôt) ii	15 ans et plus	En ménage privé	2010	\$	43182	62051	59469	100528	66583	69188	49462	80170	45835	64675	42208	40239	41178	41178	38781	36452
Revenu	Revenu total médian (avant impôt) ii	15 ans et plus	En ménage privé	2010	\$	31282	41707	40578	52885	43482	48198	37062	64600	33726	43230	37946	33007	33094	33094	30985	31457
	Proportion de la population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt (SFR) ii	so	En ménage privé	2010	%	11,4	8,5	8,5	+	6,2	5,3	38,5	+	13,2	+	+	10,9	12,4	12,4	9,4	8,7
Emploi	Proportion de la population occupant un emploi (taux d'emploi) ii	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	59,2	56,5	55,4	62,0	50,4	65,3	59,6	73,2	50,2	34,7	63,3	61,2	60,2	60,2	63,3	59,9
	Proportion de la population n'occupant pas un emploi (taux de chômage) ii	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	6,5	5,7	6,7	+	+	+	8,1	+	6,2	+	+	6,3	6,5	6,5	5,9	5,8
Scolarité	Proportion de la population n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade ii	25 ans et plus	En ménage privé	2011	%	12,4	5,9	5,2	+	4,8	+	5,4	+	12,3	+	+	15,4	15,8	15,8	17,9	18,6
Accès aux biens et services essentiels	Proportion de la population locataire de son logement ii	so	En ménage privé	2011	%	23,4	25,6	22,0	12,1	16,2	9,3	49,2	+	53,6	+	46,7	22,3	29,2	29,2	22,8	22,1
Logement	Proportion de la population vivant dans un immeuble à logements	so	Totale	2011	%	32,6	41,0	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	28,4	35,0	35,0	24,6	21,9
	Proportion de la population vivant dans un logement construit avant 1971 ii	so	En ménage privé	2011	%	33,8	60,9	85,0	86,9	44,1	90,4	12,5	+	71,7	36,1	45,6	30,1	34,7	34,7	30,7	17,3
	Proportion de la population vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	so	En ménage privé	2011	%	7,5	8,2	7,0	+	7,6	9,1	5,8	+	13,5	10,4	+	7,0	7,2	7,1	6,8	8,4
	Proportion de la population vivant dans un logement de faible superficie ii	so	En ménage privé	2011	%	9,7	4,1	5,8	+	+	4,7	7,3	+	+	+	+	9,0	8,4	8,4	7,3	6,1
	Proportion de la population vivant dans un ménage consacrant 30 % et plus de son revenu au coût d'habitation selon le mode d'occupation :	so	En ménage privé	2010	%	33,4	34,4	31,7	+	41,7	29,7	36,7	+	37,4	+	23,5	30,8	31,4	31,4	28,6	30,1
Environnement bâti	• Locataire ii	so	En ménage privé	2010	%	13,8	10,1	9,1	+	9,2	12,2	12,2	8,8	14,4	+	+	13,2	11,9	11,9	12,2	11,6
	• Propriétaire ii	so	En ménage privé	2010	%	13,8	10,1	9,1	+	9,2	12,2	12,2	8,8	14,4	+	+	13,2	11,9	11,9	12,2	11,6
	Potentialité de risque industriel	so	so	2011	Indice	nd	2	1	1	1	2	0	1	2	1	2	nd	nd	nd	nd	nd
Transport	Proportion du territoire situé dans un lot de chaleur	so	so	2005 à 2011	%	nd	13,3	11,5	18,8	2,8	9,3	10,1	16,4	18,7	10,4	27,0	15,3	nd	nd	nd	nd
	Densité de logement	so	so	2011	Logements/ha	nd	14,5	11,5	10,3	14,0	8,8	38,1	14,1	30,6	9,7	11,5	nd	nd	nd	nd	nd
	Proportion de la population occupant un mode de transport durable pour se rendre au travail ii	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	33,4	34,6	31,2	28,8	24,6	36,7	28,0	48,0	47,1	+	36,4	28,8	27,8	27,8	20,3	15,9
Capital social	Proportion de la population occupant la couverture pour se rendre au travail ii	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	10,3	8,7	10,8	+	14,0	9,4	+	+	+	+	+	10,5	10,0	10,0	10,4	11,3
	Proportion de la population dont le trajet entre le domicile et le lieu de travail est d'une durée de 60 minutes et plus ii	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	10,7	7,6	+	+	+	11,3	11,5	+	+	+	+	11,1	11,1	11,1	10,3	10,5
Soutien social	Proportion de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	so	Familles de recensement en ménage privé	2011	%	39,1	40,3	39,8	48,1	36,8	48,1	38,0	54,5	35,4	19,7	34,0	39,6	39,4	39,4	41,1	40,2
	Proportion de familles monoparentales	so	Familles de recensement en ménage privé ayant au moins un enfant de moins de 18 ans	2011	%	21,1	22,1	17,6	17,9	19,0	18,9	34,8	22,2	11,6	14,3	25,0	22,6	25,0	25,0	22,9	22,8
	Proportion de la population dont l'état matrimonial de fait est séparé, divorcé ou veuf	18 ans et plus	Totale	2011	%	15,4	22,0	16,8	13,3	25,1	11,3	24,6	15,5	31,9	23,9	31,8	14,6	15,4	15,4	14,3	14,1
	Proportion de la population vivant seule	15 ans et plus	En ménage privé	2011	%	15,2	23,7	18,5	12,9	35,5	11,5	34,9	16,0	38,6	27,4	31,9	13,8	15,7	15,7	14,0	13,8
	Proportion de la population âgée vivant seule	65 ans et plus	En ménage privé	2011	%	28,4	42,2	35,7	32,5	34,4	27,0	63,1	35,0	68,3	33,3	63,5	26,8	28,4	28,4	27,2	27,2
Cohésion sociale	Proportion de la population ayant déménagé au cours de la dernière année ii	1 an et plus	En ménage privé	2011	%	10,3	9,3	9,0	9,0	6,4	6,9	12,2	9,0	11,6	6,7	19,8	9,8	10,9	10,9	10,5	10,5
	Proportion de la population ayant déménagé au cours des cinq dernières années ii	5 ans et plus	En ménage privé	2006-2011	%	32,9	31,9	29,9	33,0	26,4	26,8	35,3	33,8	35,7	28,0	58,5	32,0	33,7	33,7	33,9	33,9
	Proportion de la population immigrante ii	so	En ménage privé	2011	%	29,8	13,9	18,0	+	13,2	9,7	30,8	14,8	8,8	10,8	+	23,2	17,8	17,8	13,9	9,5
	Proportion de la population immigrante récente ii	so	Immigrante en ménage privé	2001-2011	%	33,6	37,0	25,2	+	+	+	77,4	+	+	+	+	34,3	38,6	38,6	33,6	36,4
	Proportion de la population d'expression anglaise (première langue officielle parlée)	so	Totale	2011	%	29,0	18,8	26,1	17,7	20,7	16,0	22,0	12,7	15,8	16,7	14,2	21,8	14,2	14,2	13,6	13,3
Participation sociale	Proportion de la population dont la langue parlée la plus souvent à la maison est autre que le français ou l'anglais (population allophone)	so	Totale	2011	%	20,7	5,4	5,3	2,3	5,3	2,0	18,4	3,8	3,0	5,4	4,0	15,4	10,8	10,8	8,6	8,6
État de santé et de bien-être	Estimation du taux de participation électorale provinciale	18 ans et plus	Population totale (des titulaires inscrits)	2014	%	nd	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	73,0	nd	nd	nd	nd	73,4
Mortalité	Taux de mortalité	so	Totale	2005-2007	/ 100 000	641	611	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	690	761	761	nd	766	
	Taux de mortalité prématurée	0-74 ans	Totale	2005-2007	/ 100 000	266	254	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	287	327	327	nd	330	
Signalements	Estimation du taux de signalements traités	0-17 ans	Totale	2009-2010 - 2012-2013	/ 1 000	23,6	9,6									25,9	35,5	35,5	34,7	36,6	

* Selon la banque de données communales (CJALP). Selon cette même banque, le taux de la Montérégie est de 42,0 pour 1 000 jeunes.

Notes :

nd = non disponible ; * Donnée de l'ENM manquante.

† La valeur doit être interprétée avec prudence.

‡ La valeur n'est pas présentée.

(*) (†) : valeur statistiquement plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble du CLSC.

§ Indicateurs de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Les données issues de l'ENM de 2011 peuvent présenter un biais. Ce risque est d'autant plus grand que le taux global de non-réponse (TGN) est élevé. Les données de l'ENM doivent donc être interprétées avec prudence. Par ailleurs, les changements apportés au questionnaire et à la population cible, de même qu'à la méthode de collecte et d'habillage des données, font en sorte que les estimations de l'ENM ne peuvent être directement comparées à celles issues de recensements antérieurs.

Sources : Statistique Canada - INSPQ, Centre jeunesse de la Montérégie, Banque de données communales (CJALP), Directeur des élections du Québec, MSSS - Fichier des décès.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSDP Montérégie, octobre 2015.

- La population de Saint-Lambert est plus affluente que celle de la Montérégie, plus diplômée.
- Elle habite dans des édifices plus vieux (<1971).
- 40 % des familles de Saint-Lambert ont au moins un enfant de moins de 18 ans, une proportion similaire à celle de la Montérégie en général. Les secteurs de la Gare, du Vieux Saint-Lambert et du Haut Saint-Lambert présentent une plus haute concentration de ces familles.
- La population de Saint-Lambert présente un même taux de familles monoparentales qu'ailleurs en Montérégie ou au Québec en général (approximativement. 22 %), mais un plus fort taux de personnes veuves/séparées/divorcées (22 % c. 15 %).
- 24 % des lambertois habitent seuls, une proportion qui monte à 42 % dans le segment des personnes âgées de plus de 65 ans (c. 30 % pour le Québec).
- Une plus haute proportion de lambertois parlent l'anglais le plus souvent à la maison (19 %) que ce qu'on observe en Montérégie ou au Québec en général (11 % et 13 %). Seulement 5 % affirment parler principalement une autre langue que le français ou l'anglais à la maison, un taux similaire à la Montérégie, mais plus faible que le Québec (8 %)

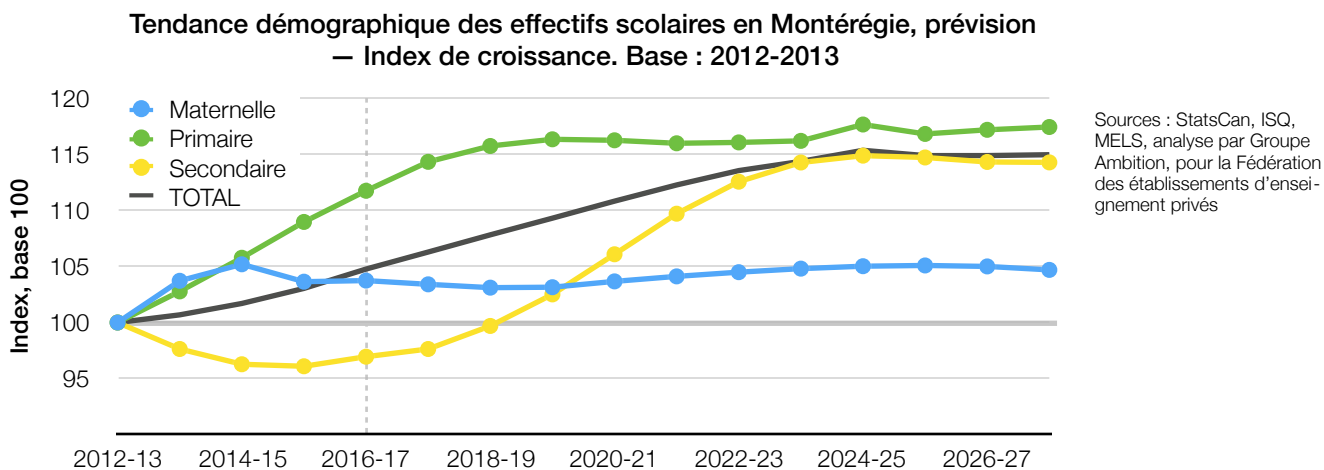
A4.3 Pr vision de la population pour l'agglom ration de Longueuil 2014-2031

L'Institut de la statistique du Qu bec pr voit un accroissement de la population de l'agglom ration de Longueuil d'ici 2024   pr s de 10 900 individus (+2,7 %). Selon ce m me mod le cependant, la population de Saint-Lambert d croitra de 895 personnes, ou 4,1 %, d'ici 2024. On peut supposer que Saint-Lambert verra son renouvellement s'acc l rer pendant cette m me p riode.

Tableau 3 : Pr vision de la population et des m nages 2014-2031 de l'agglom ration selon l'ISQ¹

	M�nages				Variation 2014-2024	Population				Variation 2014-2024
	2014	2019	2024	2031		2014	2019	2024	2031	
BOU	17 260	18 545	19 560		13,3 %	42 650	44 030	45 295		6,2 %
BRO	33 055	36 490	39 480		19,4 %	83 925	90 120	95 650		14,0 %
LON	105 580	108 210	110 210		4,4 %	235 315	236 375	237 860		1,1 %
STB	10 310	10 735	11 065		7,3 %	25 525	25 410	24 425		- 4,3 %
STL	10 760	10 965	11 050		2,7 %	21 675	21 230	20 780		- 4,1 %
					Variation 2009-2031					Variation 2009-2031
AGGLO	176 965	184 945	191 365	196 900	11,3 %	409 090	417 165	420 010	433 157	5,9 %

A4.4 Tendence démographique des effectifs scolaires en Montérégie, prévision 2013-2028



Tendance démographique des effectifs scolaires en Montérégie-1

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Mat.	100	104	105	104	104	103	103	103	104	104	105	105	105	105	105	105
Prim.	100	103	106	109	112	114	116	116	116	116	116	116	118	117	117	118
Sec.	100	98	96	96	97	98	100	103	106	110	113	114	115	115	114	114
TOTAL	100	101	102	103	105	106	108	109	111	112	114	114	115	115	115	115
			Maternelle		100	100	99	99	100	100	101	101	101	101	101	101
			Primaire		100	102	104	104	104	104	104	104	105	105	105	105
			Secondaire		100	101	103	106	109	113	116	118	119	118	118	118
			TOTAL		100	101	103	104	106	107	108	109	110	110	110	110
Mat.	15 154	15 720	15 944	15 708	15 723	15 672	15 627	15 633	15 712	15 780	15 837	15 885	15 918	15 928	15 915	15 868
Prim.	83 045	85 359	87 859	90 522	92 840	94 990	96 168	96 665	96 591	96 369	96 434	96 549	97 764	97 064	97 370	97 579
Sec.	72 201	70 491	69 504	69 374	69 993	70 490	71 980	74 019	76 612	79 234	81 303	82 543	82 986	82 868	82 578	82 549
TOTAL	170 400	171 570	173 307	175 604	178 556	181 152	183 775	186 317	188 915	191 383	193 574	194 977	196 668	195 860	195 863	195 996

Constats principaux :

- La clientèle scolaire croîtra de 10 % d'ici à 2028.
- La hausse sera plus forte en provenance du segment d'âge secondaire avec 18 % de croissance, dont la pointe sera atteinte dans six ans.
- La clientèle maternelle demeurera relativement stable au niveau actuel.

A4.5 Fréquentation au Centre des loisirs (CDL) – Semaine type

Semaine type : février 2016	5h à 9h	9h à midi	midi à 15h	15h à 18h	18h à 22h	22h +	Total
Lundi	70	156	120	149	358	22	875
Mardi	67	116	70	204	544	0	1 001
Mercredi	66	171	43	108	365	22	775
Jeudi	52	74	104	140	369	22	761
Vendredi	99	146	14	152	334	22	767
Samedi	134	321	177	274	192	0	1 098
Dimanche	97	315	161	217	45	22	857
Total	585	1 299	689	1 244	2 207	110	6 134

Source : Service des Loisirs, sports et vie communautaire

Périodes de grande pointe

Constats principaux :

- Chaque jour de la semaine attire une période de grande pointe, soit les soirs de semaine et les matins de weekend ; les mardis et samedis attirant le plus grand nombre d'utilisateurs.
- Le CDL et l'aréna sont en usage constant de très tôt le matin (Blue Machine notamment) à très tard le soir (ligues de hockey).
- La piscine attire près du quart des usagers hebdomadaires (1 493) de cette semaine type, avec des pointes le matin et le soir.
- L'aréna attire plus du tiers des usagers hebdomadaires (2 218), avec des pointes le soir et les weekends. Le hockey compte pour près de 70 % de l'utilisation de l'aréna (1 570).
- Le centre de conditionnement physique compte environ 10 % des usagers hebdomadaires (576), avec une utilisation très homogène à travers les plages horaires, sauf pour des creux les soirs du weekend.
- Les divers cours qui se tiennent au CDL attirent près de 25 % des usagers hebdomadaires (1 361), surtout les matins et soirs en semaine. Ces cours comprennent sports, culture, danse, musique et arts.
- Les autres activités présentées au CDL comptent pour approximativement 8 % des usagers hebdomadaires (489). Entrent dans cette catégorie les fêtes d'enfants, le club de marche, les diverses locations de salles et l'activité de méditation.

Les données détaillées par activité et plage horaire telles que fournies par les services de la Ville sont présentées ci-dessous.

SEMAINE TYPE FÉVRIER 2016 - FRÉQUENTATIONS EN USAGERS DU CENTRE DES LOISIRS

PISCINE INTÉRIEURE												
	Cours Loisirs				Bain libre				Blue machine			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi	22	22	33		31				60	70		
Mardi			52		51				75			
Mercredi	22	22	20		31				45	45		
Jeudi			15		38				32	107		
Vendredi	22	17	19		41				65	45		
Samedi	20	89	6	12					50			
Dimanche												
Total semaine	121	159	11						806			
TOTAL PISCINE	599											
ARÉNA												
	Pétanque libre				ANML				CPA			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi												
Mardi			75						30			
Mercredi									30			
Jeudi									70			
Vendredi									30	50		
Samedi		35				60	240	190	50			
Dimanche		48	48		90	150	60	100	30			
Total semaine		206			1570				310			
TOTAL ARÉNA	2218											
CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE												
	Liqués				Liqués				Liqués			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi												
Mardi												
Mercredi												
Jeudi												
Vendredi												
Samedi												
Dimanche												
Total semaine												
TOTAL CP	576											
COURS												
	Sport				M. Lalonde				M. Lalonde			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi	72	25	78		8				28			
Mardi			12	90	7							
Mercredi	84		68		16							
Jeudi			46		10							
Vendredi	55		6									
Samedi	30											
Dimanche												
Total semaine	566		69		47				284			
TOTAL CP	576											
COURS												
	Lieux de marche				Fêtes d'enfants				Fêtes d'enfants			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi	1	12	12	71								
Mardi			8	55								
Mercredi	1	2	10	35								
Jeudi	25	15	25									
Vendredi	8	2	34									
Samedi												
Dimanche	24		32	12								
Total semaine	394		48									
TOTAL AUTRE	489											
AUTRES												
	Lieux de marche				Fêtes d'enfants				Fêtes d'enfants			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi	1	12	12	71								
Mardi			8	55								
Mercredi	1	2	10	35								
Jeudi	25	15	25									
Vendredi	8	2	34									
Samedi												
Dimanche	24		32	12								
Total semaine	394		48									
TOTAL AUTRE	489											
GRAND TOTAL												
	Lieux de marche				Fêtes d'enfants				Fêtes d'enfants			
	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30	9h-9h30	10h-10h30	11h-11h30	12h-12h30
Lundi	70	158	120	359								
Mardi	67	116	70	204								
Mercredi	66	171	43	108								
Jeudi	52	74	104	140								
Vendredi	99	146	14	152								
Samedi	134	321	177	274								
Dimanche	97	315	161	217								
Total	6137											



Annexe 5 – Tableau synthèse des orientations préexistantes¹⁰

Sommaire des orientations préexistantes aux travaux du comité

Le tableau suivant résume les éléments les plus pertinents au projet du parc des politiques, plans et programmes déjà adoptés par les conseils présents ou passés ou mis en place par les diverses directions de la ville de Saint-Lambert.

Politique, plan ou programme	Éléments les plus pertinents au projet du parc Lespérance (les plans et politiques auront possiblement d'autres éléments pertinents à divers niveaux)
Politique d'accessibilité (2015)	De façon générale, rendre les bâtiments, parcs, stationnements et voies publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite et prévoir au besoin des mesures de mitigation.
Plan stratégique 2014-2018 (2013)	- Quatre priorités stratégiques mentionnées au plan ont une incidence directe sur le projet du parc Lespérance : (Priorité 2) favoriser à un niveau élevé, le développement durable dans la ville ; (Priorité 4) optimiser l'offre de services aux citoyens ; (Priorité 9) viser l'excellence dans la gestion des opérations de la ville; et (Priorité 10) offrir un milieu de vie et des programmes adaptés à la réalité intergénérationnelle et démographique de notre population. - Plus spécifiquement, il est fait mention dans le plan d'action, sous l'Axe 1-Communauté et famille, de connaître les attentes de la communauté en matière d'aménagement, d'infrastructures et d'occupation des espaces ; sous l'Axe 2-Développement durable et habitation d'améliorer, de favoriser et de promouvoir le transport actif ; d'assurer l'application et la gestion intégrée des composantes du plan de développement durable ; de mettre en place le plan de circulation ; d'assurer la mixité des usages dans tous les secteurs en développement ou de redéveloppement ; et sous l'Axe 3-Gouvernance : d'améliorer la qualité des services en l'arrimant davantage aux besoins des citoyens ; d'anticiper la nature des effets induits par les changements et communiquer de façon proactive les impacts de ceux-ci auprès de notre population.
Plan directeur de circulation (2013)	- Consolidation des liens cyclables de la ville et des liens joignant les pistes existantes de et vers Longueuil et Brossard. - Gestion de l'achalandage généré par la gare. - Meilleure signalisation des zones de parc.

¹⁰ Sources : <http://www.saint-lambert.ca/fr/la-ville/plan-strategique-2014-2018> ; www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/politique_familiale_fr_vf.pdf ; <http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/planurbanismepartie1.pdf> ; www.saint-lambert.ca/sites/default/files/2012-plan_de_developpement_durable.pdf ; http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/plan_directeur_circulation_2013_final.pdf

Politique, plan ou programme	Éléments les plus pertinents au projet du parc Lespérance (les plans et politiques auront possiblement d'autres éléments pertinents à divers niveaux)
Politique de développement durable (2012)	• L'axe 3 «Mobilité durable» de la politique inclut notamment ces engagements : (1) mettre en place des aménagements physiques pour faciliter les transports actifs et (2) promouvoir l'usage des transports actifs et collectifs. • L'axe 4 «L'eau» comprend l'engagement de poursuivre le développement de la gestion des eaux de ruissellement. • L'axe 5 «Matières résiduelles» privilégie de poursuivre l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dès leur origine. • L'axe 6 «Espaces verts» privilégie l'action de mettre en valeur les parcs et espaces verts, de favoriser le verdissement et la biodiversité.
Politique familiale (2011)	• Deux des quatre axes de la politiques (1 et 2) comprennent l'engagement de la Ville pour la sécurité et l'aménagement du milieu de vie en matière de déplacements sécuritaires et diversifiés, pour de la mise en valeur des parc et espaces verts ainsi que de leur accessibilité, et pour maintenir ou améliorer les programmes d'activités sportives, récréatives et culturelles auprès de l'ensemble de la population (familles, aînés et personnes souffrant de handicaps).
Plan d'urbanisme (2008)	• Dans la section 3.5 de la Partie 1, il est fait mention en 3.5.2.1 de mettre en valeur les parcs, espaces verts et autres lieux publics.
Plan directeur des parcs (1998)	• Concentrer davantage d'infrastructures de sports et de loisirs au parc Lespérance pour consolider sa vocation de parc municipal.



Annexe 6 – Commentaires et suggestions reçus

Au total, le comité a reçu, traité et évalué près d'une soixantaine de courriels de citoyens. Cette somme d'idées et de suggestions s'est vue complétée par quatre mémoires reçus de groupes d'intérêts provenant de l'association des propriétaires de chiens, l'association de soccer de Saint-Lambert, un regroupement de propriétaires de chiens et un regroupement de résidents de la rue Oak. Un nombre de locataires et prestataires de services ont également véhiculé leurs souhaits au comité via des fiches signalétiques décrivant leur groupe et leurs besoins.

Tous les commentaires reçus ont été répertoriés ou pris en compte d'une façon ou d'une autre dans les tableaux synthèses présentés ci-dessous.

On comprendra que pour des raisons de protection de la vie privée, les documents originaux et l'identité des signataires demeurent des informations protégées.

A6.1 Tableau synthèse – Commentaires et souhaits des citoyens

Le contenu de ce tableau comporte une synthèse des demandes, commentaires et souhaits exprimés par les citoyens, tels que documentés dans les courriels sollicités et dûment reçus lors de la consultation.

Les chiffres entre crochets indiquent le nombre de fois que la notion citée a été proposée. Ils ne représentent pas une donnée statistiquement représentative de la population lambertoise.

Fonctions	Orientations exprimées par les citoyens (56 courriels recensés)
Coulée verte	• N'y rien changer ; maintenir le statu quo [12] • Préserver le caractère piétonnier de la Coulée verte (n'est pas un lien cyclable) [2] • Créer un lien piétonnier (en poussière) entre la rue Lespérance et la Coulée verte pour y faciliter l'accès de ces endroits • Améliorer l'accès notamment des rues Merton, Sanford et Brixton • Le bassin de rétention d'eau devrait être inclus dans le projet de réaménagement. • Conserver la végétation comme telle • Débarrasser définitivement la Coulée verte et ses environs des herbes à puce et à poux [2], nettoyer les arbres morts et y planter plus d'arbustes à fleurs • Installer des filets protecteurs (des balles de golf) tout au long du sentier [2] • Solliciter des commandites pour y ajouter des bancs ou affichettes sur la faune et la flore

Fonctions	Orientations exprimées par les citoyens (56 courriels recensés)
Parc à chiens	• Conserver le parc canin dans le parc Lespérance [12] • Maintenir la taille du parc à chiens [5] • Diminuer sa superficie [4] • Récupérer la zone le long du Boulingrin et la rue du golf pour le parc à chiens • Éliminer le parc à chien du parc Lespérance [7] (nuisance bruit, non respect des règlements) • Relocaliser le parc canin avec celui déjà emménagé sur Riverside • Maintenir cet endroit paisible et agréable pour les personnes âgées • Aménager un sentier d'accès à partir des rues Lespérance [2] et Walnut • Aménager des points d'accès à partir de la Coulée verte et de la rue du Golf [2] • Améliorer le drainage [6] et éliminer les herbes à puces [3] • Réparer ou aménager une clôture appropriée tout autour [5] • Laisser ouvert pour les non propriétaires (pas de puces d'accès) [3] • L'équiper d'un système d'accès à puce électronique • Réserver un nombre d'espaces de stationnement aux usagers du parc à chien • Aménager du mobilier pour les propriétaires [2], mais attention de ne pas dénaturer le parc avec trop de mobilier • Conserver tous les arbres (y en planter davantage si possible) • Installer jeux d'habileté pour chiens (comme à Laprairie) • Améliorer le point d'eau pour les chiens (abreuvoir et bain) au même endroit [3]
Jardins communautaires	• Maintenir le statu quo [7] ; cet espace ajoute de la valeur au parc Lespérance • Agrandir la superficie et le nombre d'espaces [2] pour réduire la liste d'attente • Aménager des petits lots pour augmenter le nombre d'usagers possibles • Considérer l'aménagement d'un autre parc en ville car la demande est là [2] • Remplacer la clôture Frost par de la végétation • Améliorer le drainage [2] • Prévoir une rampe bétonnée pour accéder aux jardins

Fonctions	Orientations exprimées par les citoyens (56 courriels recensés)
Équipements sportifs et de jeux	• Maintenir le statu quo pour les espaces jeux, barboteuse, tennis • Remettre les terrains de soccer (micro) en fonction [7] • Reconsidérer la proposition de l'ASSL demandant 6 micro terrains à cause de l'affluence qui en découlerait [3] • Aménager une butte [2] ou un sentier boisé pour les tout petits des garderies et camps de jour • Aménager un aire de pique-nique avec mobilier [6] • Aménager des moules d'entraînement dans le parc • Aménager des espaces pour badminton [2], basketball, volleyball [2], pétanque [2], BBQ familial • (Hiver) Déplacer la patinoire du Golf au parc L'Espérance • Ajouter des modules dans la section jeux, avec plus de reliefs, plus de couleurs, plus de formes diverses [3], et notamment des modules pour les très jeunes (<3 ans) de la garderie [2] et des camps de jour (Eg Dino, cheval à ressort, poutre d'équilibre, etc.) • Ajouter des jeux d'eau à la zone pataugeoire [3] • Ajouter un toit au bac à sable pour enfants [2] • Ouvrir davantage les heures de la pataugeoire • Ajouter des équipements pour des activités intérieures: tennis, golf, soccer, Frisbee • Éviter une surface synthétique pour le soccer [2]
Environnement	• Préserver le maximum d'espace vert [4] • Réduire la superficie des surfaces asphaltées pour réduire les ilots de chaleur • Prévoir des espaces gazonnés entre les espaces de stationnement pour diminuer l'effet de chaleur [2] • Considérer réduire le bruit dans le parc [2] ainsi que la lumière • Planter plus d'arbres [4] et arbustes à fleurs [2] dans les endroits dénudés, idem le long des clôtures du bowling • Planter des arbustes à feuillage persistant le long des vitres de l'aréna pour donner plus d'intimité aux usagers des vestiaires [2] • Considérer la Coulée verte et le parc L'Espérance comme zones privilégiées pour planter les arbres perdus à l'argile du frêne • Débarrasser définitivement la Coulée verte et ses environs des herbes à puce et à poux

Fonctions	Orientations exprimées par les citoyens (56 courriels recensés)
Circulation, accès et sécurité	• La superficie du stationnement ne doit pas être agrandie au détriment des espaces verts [2] • Inclure dans la solution les espaces de stationnements existants au tennis et au golf public • Augmenter le nombre de places de stationnements disponibles aux usagers du centre multifonctionnel, notamment dans l'espace Oak-Curling (S2) • Réaménagement en URGENCE du coin Oak-St-Charles-Mercier pour la sécurité des piétons • Aménager des débarcadères sur Oak [2] et L'Espérance pour faciliter les entrées et sorties rapides des usagers • Maintenir ou agrandir le stationnement du tennis qui sert d'espace tampon l'hiver pour certains résidents de Maple en temps de tempête • Accroître la taille des espaces de stationnement (présentement trop étroites pour équipements et enfants), par ex comme chez Costo [2] • Prévoir espaces et voies de circulation distincts pour piétons et cyclistes (sécurité) • Le stationnement doit être réservé aux usagers du centre des loisirs et de l'aréna [3] et non aux usagers de la gare • Réserver un nombre d'espaces de stationnement aux usagers du parc à chien • Installer des dos d'âne dans les voies du stationnement principal • Considérer une politique de durée de stationnement (max 4 h) pour le stationnement autour du parc (éviter les intrus) • Améliorer la sécurité des enfants dans les aires de stationnement
Aménagement public	• Agrandir l'espace ouvert pour la promenade libre (diminuer l'espace terrain de jeux organisé/réservé) • Prévoir davantage de mobilier urbain à l'ombre pour enfants, parents et grands-parents [3] • Prévoir l'installation d'un ou de plusieurs abreuvoirs pour personnes dans le parc • Considérer une consultation publique pour le choix d'une œuvre d'art dans le parc • Favoriser l'utilisation du parc comme espace intergénérationnel

A6.2 Tableau synthèse – Commentaires et souhaits exprimés par des associations et groupes d'intérêt

Le contenu de ce tableau comporte une synthèse des demandes, commentaires et souhaits exprimés par les divers groupes d'intérêts ou associations, tels que documentés dans les mémoires ou fiches signalétiques reçus en cours de délibération. Le nom desdits groupes ou associations est indiqué entre crochets.

Fonctions	Orientations exprimées par des associations et groupes d'intérêt [nommées]
Coulée verte	• (aucune communication spécifique reçue)
Parc à chiens	• Abandonner l'idée d'aménager formellement un 2e parc canin au parc Lespérance; Étudier la possibilité de déplacer l'espace actuel dans un autre parc de la ville. [Propriétaires riverains de la rue Merton] • Réaménager le parc canin un peu plus loin des maisons sur 50 % de sa surface actuelle, clôturer (mais éviter le sentiment d'enclos), laisser l'accès ouvert à tous, faciliter les entrées par Lespérance et par la Coulée verte, ajouter mobilier pour propriétaire et animaux [Propriétaires de chiens]
Jardins communautaires	• (aucune communication spécifique reçue)
Équipements sportifs et de jeux	• Aménager six terrains de micro soccer pour enfants de 4 à 6 ans pour répondre à la demande. Le parc Lespérance est idéal car il procure sécurité et un accès facile aux toilettes et au matériel de l'association [ASSL] • Aménager deux terrains de tennis supplémentaires pour répondre à la demande. Un tel aménagement serait conditionnel à une entente de partenariat avec la ville (frais d'aménagement et partage d'utilisation) [Club de tennis] • Installer des équipements de fitness extérieurs pour donner des cours extérieurs [Entraînement THT] • Améliorer le drainage autour des tennis afin notamment d'éviter les effets défavorables [Club de tennis] • Plateforme extérieur pour danse et branchement électrique [École de danse Walker]
Environnement	• (aucune communication spécifique reçue)
Circulation, accès et sécurité	• Accès. Préoccupation concernant le nombre de stationnement insuffisant (jusqu'à 30 requises) [Arts et Culture] • Accès. Préoccupation concernant le nombre de stationnement insuffisant (± 20 places en semaine, davantage le samedi am) [École de danse Walker] • Accès. Préoccupation concernant le nombre de stationnement insuffisant (50-60 durant les activités régulières le samedi matin) + capacité d'accueil lors des événements annuels les samedi pm et dimanche [Club patinage] • La signalisation aux abords du stationnement et vers le CDL/Aréna méritent attention [Club patinage] • Sécurité. Éclairage continu jusqu'à l'entrée de Oak et Mercier. [École de danse Walker]
Aménagement public	• Ajouter une bande tampon végétalisée le long de Oak (côté aréna) [résident Oak] • Installation de mobilier urbain au parc pour profiter de l'extérieur [Art et Culture]

A6.3 Tableau synthèse – Besoins répertoriés par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le contenu de ce tableau comporte une synthèse des besoins répertoriés et documentés dans le document fonctionnel remis au comité par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville.

Fonctions	Besoins exprimés dans le programme fonctionnel (se référer au « PFT » déposé)
Coulée verte	- Maintenir sa caractéristique, non asphaltée et aménagée en poussière de pierre ; Évaluer la notion de lien cycliste de ce sentier - Assurer un lien pour piéton entre la Coulée verte et le Centre de loisirs - Prévoir des ajouts et des commodités de mobilier urbain
Parc à chiens	- Revoir superficie, emplacement dans le parc, clôtures, accès, affichage, sentiers, commodités, stationnement - Reconsidérer le caractère non officiel du parc actuel - Les décisions doivent tenir compte des nuisances potentielles, des risques et des bénéfices associés
Jardins communautaires	Réaménager le quadrilatère (capacité, services, équipements, etc.) (détails dans le « PFT » déposé)
Équipements sportifs et de jeux	- Soccer : aménager un terrain de soccer à 5 pour 4 à 6 ans pour répondre à la demande et au besoin d'optimiser l'usage de l'ensemble des espaces de jeux de la ville ; incluant 4 estrades (mobiles?) de 50 places - Boulingrin : maintien de l'installation, qui répond à une demande. - Tennis : maintien des installations actuelles comme tel (propriété privée) + Considérer la demande de partenariat pour (un ou) deux terrains non éclairés supplémentaires. - Curling : maintien des installations actuelles comme tel (propriété privée) + considérer demande de 30 places de stationnement dans S2 (terrain non occupé près de Oak), améliorer la zone S1 qui dessert aussi le curling, réserver 2 espaces de stationnement pour personnes handicapées pour sept à avril. - Jeux : revoir sentiers, carrés de sable et accès - Pataugeoire : revoir drainage, mécanique, structure, fonctionnalité
Environnement	- Déplacer l'enclos à déchet de manière à le rendre moins visible (considérer protection visuelle végétale), tout en maintenant une distance raisonnable pour les employés ; son l'accès par une benne à ordures doit être maintenu ; Considérer enfouir le bac du centre des loisirs - Installer poubelles et bacs de récupération à travers le parc selon les usages - À considérer : plantation de feuillus et conifères le long des rue du Golf et Merton, géothermie du centre des loisirs, consolidation de l'égout pluvial et sanitaire (v-à-v Walnut)

Fonctions	Besoins exprimés dans le programme fonctionnel (se référer au « PFT » déposé)
Circulation, accès et sécurité	• Réaligner l'accès routier avec la rue Mercille • Les options d'aménagement du stationnement incluent les quatre zones S1 à S4 et la possibilité de débarcadères sur Oak et Lespérance. Le nombre de places totales à prévoir est à définir ; la zone S1 doit être optimisée pour maximiser le nombre de cases tout en améliorant la sécurité, notamment au virage de l'entrée et dans les zones de débarcadère ; inclure un nombre de cases à usage réservé ; limiter l'utilisation aux usagers du parc et ses usages (ref PFT pour détails) • Valoriser un accès piétonnier sécuritaire aux bâtiments ; promouvoir le déplacement piétonnier • Aménager des couloirs pour vélo en provenance des divers secteurs de la ville ; maintenir la circulation des vélos en périphérie du complexe, à distance de la circulation automobile • Prévoir les besoins d'entretien des accès et sentiers, surfaces, décharges, etc. • Revoir le nombre et l'emplacement des caméras ; afficher le fait que la surveillance est faite par caméra • Signalisation suffisante et claire pour identifier et diriger vers les bâtiments et zones du parc • À considérer : rayon de giration des véhicules d'urgence
Aménagement public	• Ajouter certains aménagements paysagers (arbres, rocailles, talus, arbustes) • Optimiser l'éclairage (stationnement et sentiers) • Harmoniser le mobilier urbain (matériaux et aspect visuel), incluant l'éclairage • Prévoir signalisation efficace et unique • Créer un concours pour l'aménagement d'une œuvre d'art dans la zone esplanade (projet aréna) • Prévoir l'aménagement de plus de bancs et de mobilier urbain • L'aménagement de l'esplanade de l'aréna demeure à définir



Annexe 7 – Références consultées

Plan stratégique

<http://www.saint-lambert.ca/fr/la-ville/plan-strategique-2014-2018>

Politique familiale

www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/politique_familiale_-_fr_-_vf.pdf

Plan d'urbanisme

<http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/planurbanismepartie1.pdf>

Plan de développement durable

www.saint-lambert.ca/sites/default/files/2012-plan_de_developpement_durable.pdf

Plan directeur de circulation

http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/plan_directeur_circulation_2013_final.pdf

Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/2015-plan_daction_annuelles_2015-2016_a_legard_des_personnes_handicapees.pdf

Plan directeur des parc

(document papier fourni)

Politique de nomination et de fonctionnement des comités et groupes de travail ad hoc

http://www.saint-lambert.ca/sites/default/files/images/2016-politique-comites_et_groupes_de_travail.pdf

Fiches signalétiques des diverses parties prenantes

ASSL, Arts & Culture, Club de patinage artistique, Club de tennis de Saint-Lambert, Comité d'embel-

lissement de Saint-Lambert, École de danse Walker, Entraînement THT, Pilates Lalande, Hockey mineur de Saint-Lambert, Regroupement des résidents de Merton, Ville de Saint-Lambert

Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)

« [Dossier statistique, Bilan 2013](#) » (tableau 88, automobiles et camions légers) ; Comparaison 2008-2013.

Direction de la santé publique de la Montérégie

Dossier État de la santé de la population, Octobre 2015. [Bulletin d'information en surveillance de l'état de santé de la population](#). No11, octobre 2010 et Étude du niveau d'activité physique Niveau d'activité physique, Montérégie, 2007-2008 et 2009-2010 (<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/surveillance-etat-sante/N3-FICHE-Activite-physique-ESCC.pdf>)

Institut de la statistique du Québec

[Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2014-2061, Édition 2014](#)

Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil

[Portrait de l'agglomération de Longueuil, Chapitre 2](#)

Fédération des établissements d'enseignement privés

Perspectives démographiques du Québec et des régions 2014 - 2036, Prévision des effectifs scolaires 2013-2028, Montérégie ; analyse du Groupe Ambition

Observatoire québécois du loisir

« [Le soutien à la pratique libre : une fonction centrale des services de loisir](#) », André Thibault, Ph. D. (2016)

Annexe 8 – Conclusions détaillées par fonction

Les tableaux suivants présentent les orientations recueillies auprès des membres du comité lors des rondes de discussion et de votations sur les scénarios et options. On se référera cependant au texte principal pour saisir tout le sens et toute la portée des recommandations du comité. Les données présentées ci-dessous sont issues des rondes d'examen et de votation du comité. Elles représentent la compilation des positions des membres du comité pour chacun des scénarios évalués individuellement. Les crochets (✓) indiquent les recommandations formulées en conformité avec la règle décisionnelle des $\frac{2}{3}$ que le comité s'est imposée.

Boulingrin	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
Scénarios de réaménagement			
• Statu quo	✓		
• Retirer (aucun boulingrin)			x
• Réaménager l'emprise est		x	
Options d'amélioration			
• Réserver des cases de stationnement à proximité	✓		
Coulée verte	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
Scénarios de réaménagement			
• Statu quo (en poussière Oak-Brixton ; naturel après)		x	
• Surface en poussière de pierre sur toute sa longueur	✓		
• Paver le sentier			x
Options d'amélioration			
• Intégrer de l'éclairage	✓		
• Créer un sentier d'accès dans l'axe Lespérance-Walnut	✓		
• Créer de meilleurs accès des rues adjacentes	✓		
• Aménager le bassin de rétention	✓		
• Installer un filet protecteur (anti balles de golf)			x
• Ajouter du mobilier urbain	✓		
• Ajouter des affiches d'interprétation de la nature	✓		
• En faire l'entretien en hiver	✓		
• Aménager une extension vers la Gare	✓		
Jardins communautaires	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
Scénarios de réaménagement			
• Optimiser l'espace actuel (+11 places)	✓		
• Ajouter 630 m ² à l'est et à l'ouest (+9 +18 places)	✓		
Options d'amélioration			
• (aucune demande acheminée pour considération par le comité)			

Jeux et pataugeoire	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
---------------------	------------------	--------------	------------------

Scénarios de réaménagement

- Statu quo x
- Améliorer l'espace en fonction des groupes d'âge √

Options d'amélioration

- Installer un toit sur le carré de sable √
- Ajouter des modules de jeux pour les très jeunes √
- Ajouter des jeux d'eau x
- Améliorer l'éclairage (pour fonction de sécurité) √

Parc canin	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
------------	------------------	--------------	------------------

Scénarios de réaménagement

- Pas de parc canin x
- Parc canin mais avec mesures d'atténuation x
- Intervertir son emplacement actuel avec les jardins communautaires x
- Pas de parc canin (2e vote) √
- Avec un parc canin (2e vote) x

Options d'amélioration (si retenu)

- Créer un sentier d'accès dans axe Lespérance-Walnut en poussière de pierre x
- Multiplier les accès depuis la rue du golf et la Coulée verte x
- Installer un nombre de portes d'accès de l'ouest et de l'est x
- Installer une nouvelle clôture √
- Installer un accès sécurisé par puce électronique x
- Améliorer le drainage √
- Réserver des cases de stationnement spécifiques pour les usagers du parc canin x
- Ajouter mobilier urbain (non fixe si possible) x
- Ajouter des équipements canins (abreuvoir, bassin, jeux) x
- Ajouter un abreuvoir (pour humains) √
- Ajouter un mur de protection sonore pour protéger les riverains x
- Adopter un règlement anti aboiement abusif ou intempestif √
- Maintenir l'aspect naturel et bucolique de la zone √

Soccer	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
--------	------------------	--------------	------------------

Scénarios de réaménagement

- Pas de soccer x
- Six micro terrains de soccer √

Options d'amélioration

- (aucune demande acheminée pour considération par le comité)

Stationnement et débarcadères	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
-------------------------------	------------------	--------------	------------------

Scénarios de réaménagement

• S1 - Optimiser la zone principale actuelle (112 places)	✓		
• S2 - Variante de S1 plus dense, sans débarcadère intérieur (130 places)	✓		
• S3 - Cases à l'est du curling (8 à 15 places), non compatible avec S4			x
• S4 - Cases entre Oak et curling le long du mur (25 places), non compatible avec S3	✓		
• S4a - Variante de S4, rangée écourtée (18 places)	✓		
• S5 - Cases sur rue Oak (29 places)			x
• S6 - Débarcadère sur Lespérance (7 places en "Kiss'n Ride")	✓		
• S7 - Tennis actuel optimisé (24 places)	✓		
• S8 - Tennis sans l'arbre au centre (32 places)		x	
• S9 - En extra à S7 ou S8, zone contiguë à l'est de l'actuel (+12 places)			x
• S10 - Zone sur pelouse au nord du stationnement actuel, adjacent aux jardins (20 places)			x

Options d'amélioration

• Inclure des îlots de verdure dans les stationnements	✓		
• Installer de l'éclairage sécuritaire dans tous les stationnements	✓		
• Prévoir des sentiers d'accès sécuritaires pour les piétons	✓		
• Diriger la circulation cycliste vers un parc à vélos dédié	✓		
• Aménager un parc à vélos près de la porte Lespérance	✓		
• Restreindre l'utilisation qu'aux usagers CDL/A/PL	✓		
• Réserver un nombre de cases de stationnement pour handicapés	✓		
• Réserver des cases pour les usagers du Boulingrin			x

Tennis	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
--------	------------------	--------------	------------------

Scénarios de réaménagement

• Statu quo (aucun terrain de plus)	✓		
• Un seul terrain supplémentaire		x	
• Deux terrains supplémentaires			x

Options d'amélioration (si ajout retenu)

• Positionner le ou les nouveaux terrains à la suite des terrains actuels	✓		
• Le ou les positionner entre le CDL et terrains actuels			x
• Inclure de l'éclairage			x

Autres suggestions	Fortement appuyé	Avis partagé	Fortement rejeté
Scénarios de réaménagement			
• Créer une zone de détente (BBQ, pique-nique, etc.)	✓		
• Déplacer la patinoire présentement au Golf			x
• Créer une zone de sports divers (badminton, volleyball, entraînement, etc.)		x	
• Créer une zone culturelle			x
Options d'amélioration			
• Installer des modules d'entraînement extérieurs	✓		
• Planter des arbres et des arbustes à fleurs	✓		
• Planter des arbustes à feuillage persistant en écran le long des vitres de l'aréna	✓		
• Débarrasser le Parc de l'herbe à poux et de l'herbe à puces	✓		
• Ajouter un ou des abreuvoirs dans le Parc	✓		
• Ajouter des œuvres d'art	✓		
• Aménager une bande végétalisée le long de Oak et de L'Espérance (côté aréna et CDL)	✓		
• Améliorer l'éclairage et la qualité des sentiers	✓		

Exercice d'identité pour le parc Lespérance

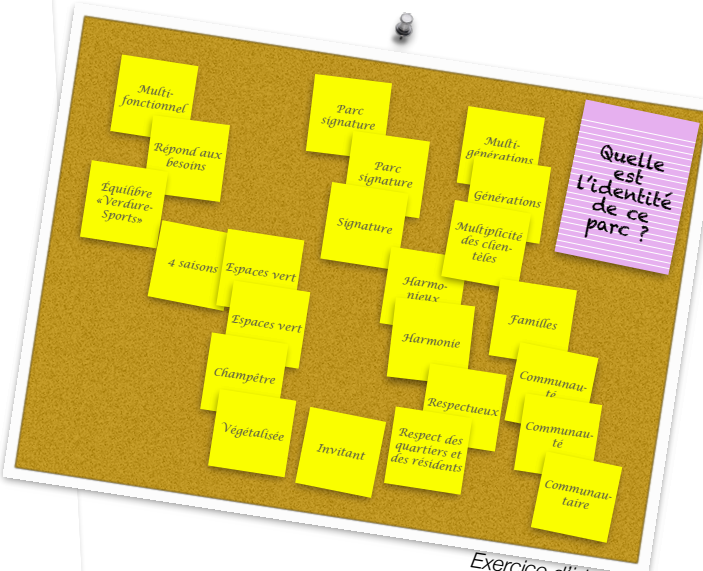
Inspiration pour la signature du Parc, son aménagement,
la qualité de l'expérience d'usage.

Document de travail

Mots / Notions clés
(ajustés selon les ajouts et modifications de la rencontre de travail du 24 mai)

Fonctionnel - Facile d'accès + interconnecté - Accès multimodal - Sécuritaire - Répond aux besoins - Central - Multi saisons - Densité - Polyvalence Espace vert - L'essence du Parc - Naturel - Végétalisé - Champêtre - Protégé Ambiance / atmosphère - Échelle humaine - Invitant - Détente - Harmonieux - Naturel - Ludique - Contemplation - Expérience entière - Polyvalence - Santé	Pour tous - Toutes générations et familles - Multiplicité d'activités (# au km²) - Multiplicité de clientèles (active, contemplative, communautaire, sportive, culturelle et artistique) Équilibre - Projet de la communauté - Respect de l'environnement - Respect du quartier, des résidents - Parc — Place — Centre - Densité — Variété « Vert » et Activité Image / réputation - Parc signature - Attrait important (marcheurs, communauté, futurs résidents) - Reflète nos valeurs - Variété
--	--

Exercice d'identité



NOTA : Les membres du comité ont été interrogés sur l'identité qu'ils souhaitaient qui se dégage du Parc, quels mots leur vision du Parc de demain évoquait-elle dans leur esprit.



Annexe 9 – Appuis et réserves

Appui des membres

Les membres suivants ont exprimé leur appui aux recommandations du comité, et ce, sans réserve particulière :

- M. Volker Blank
- M. Herman Champagne
- M. Serge Émond
- M. Jean-Michel Fortin
- Mme Geneviève St-Pierre

Réserves

Des membres du comité ont désiré exprimer des réserves spécifiques concernant les recommandations émises dans ce rapport pour les thèmes du stationnement et du parc canin. Il s'agit de :

- **Stationnement** : M. Jean-Claude Champagne
- **Parc canin** : M^{mes} Denyse Chagnon et Hélène Gagnon, MM. Jean-François Brossard, Christian Loirat, Donald St-Laurent et M. Ray Thom
- **Parc canin** : Mme France Martel

Leurs textes, soumis directement à la présidence, sont joints intégralement ci-dessous.

Réserve – M. Jean-Claude Champagne, sur le thème du stationnement

13 septembre 2016

Aux membres du Conseil de ville
Ville de Saint-Lambert

Objet : Rapport du comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du Parc L'Espérance-Avis de dissidence sur le contenu du rapport en matière de stationnement.

Messieurs,

La présente est émise afin de consigner ma dissidence sur le contenu du rapport émis par le comité cité en objet en regard avec la recommandation touchant l'implantation du stationnement pour les véhicules automobile.

Dans la version du rapport consultée le 6 septembre dernier le comité favorise fortement la configuration (A) qui comporte 173 places de stationnement situées sur l'emplacement actuel des espaces de stationnement, sur des espaces verts à proximité des jardins communautaires ainsi que dans la bande gazonnée entre le bâtiment du club de curling et la rue Oak.

Cette dernière composante de la configuration (A) est à l'encontre des demandes des citoyens manifestées dans leur mémoire déposé au comité qui exigent une bande de protection végétale au pourtour du parc. La disparition de ces espaces verts au profit d'un nouvel îlot de chaleur dans le quadrilatère est un illogisme du point de vue environnemental.

L'emplacement proposé pour les 25 places situées entre le club de curling et la rue Oak est situé à moins de 50 mètres des résidences ayant façade sur cette rue. Les mesures d'atténuation proposées par le comité (éclairage au ras du sol, murets de protection etc.) sont aussi inadéquates qu'inefficaces face aux inconvénients occasionnés aux riverains par cette implantation.

La mise en œuvre de cette recommandation sera vertement contestée par les citoyens de la rue Oak que je représente au comité. Ceci a déjà fait l'objet de plusieurs concertations parmi les citoyens depuis plusieurs années et a d'ailleurs donné lieu à des représentations auprès des élus bien avant la constitution du comité.

Il existe une autre solution pour loger 173 places de stationnement.

Il est clair que d'autres solutions existent pour loger les 173 places nécessaires, 5 mois par année et redresser l'entrée sur Mercier. J'ai moi-même collaboré avec un collègue ingénieur et présenté au comité un scénario alternatif (configuration B présentée au rapport) permettant d'accommoder les 173 places recherchées. L'espace est disponible et l'implantation de cette solution constitue un usage efficient du site. Cette solution

Aux membres du Conseil de ville
Ville de Saint-Lambert

peut être mise en œuvre facilement sans occasionner de nouvelles pertes significatives d'espaces verts dans le quadrilatère.

Depuis 2010 ce parc a vu ses espaces verts très largement amputés par les nouvelles constructions. Les citoyens riverains et particulièrement ceux de la rue Oak ont vécu tous les inconvénients de ces interminables travaux ainsi que l'accroissement des activités dans le quadrilatère. Le rapport fait état d'un inventaire de 6134 visites lors d'une semaine type doté de pointe de fréquentation de plus de 1000 visites le mardi soir et le samedi.

Même si la part intermodale des moyens de transport utilisés par les usagers est très largement celle de l'automobile sur les 5 mois d'usage intensif de septembre à mars, la fonction stationnement ne doit pas dépasser les limites actuelles.

Des alternatives existent pour gérer les périodes de pointe du mardi soir et du samedi matin et lors les événements spéciaux. Nul n'est besoin de transformer à nouveau des espaces verts en asphalte pour des périodes de pointe dont les besoins ne seront jamais totalement comblés.

La représentativité des membres du comité et légitimité de certaines demandes

Par ailleurs, je questionne à nouveau la représentativité du comité et la légitimité de certains membres particulièrement quant à la formulation de certaines recommandations dont la pertinence n'a rien à voir avec l'enjeu (ex. patinage artistique vs le parc à chien) ou dont ils sont les principaux bénéficiaires (ex. hockey vs stationnement).

L'insistance particulière du club de curling pour bénéficier de 30 espaces de stationnement à proximité de la porte d'entrée du club durant la période de fort achalandage est un bon exemple. Ce club privé ne possède que très peu de places de stationnement sur son terrain et est tributaire des espaces publics mis à disposition par la ville. Il y a là un intérêt corporatif qui n'a rien à voir avec l'intérêt communautaire.

Plus clairement, je ne m'objecte pas à ce que le club utilise des espaces publics à proximité de l'entrée du club ou tout autre installation publique sauf si sa demande entraîne la perte d'espaces verts ou de nouveaux inconvénients aux riverains, ce qui est le cas dans la recommandation actuelle.

Aux membres du Conseil de ville
Ville de Saint-Lambert

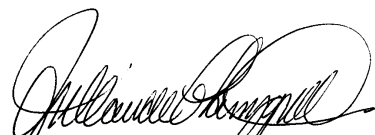
La question du budget du projet

La question budgétaire semble le point le plus fragile du rapport et laisse une porte de sortie facile pour occulter la réalisation de certaines recommandations intéressantes du comité. C'est dommage. Le budget identifié de 1,8M\$ au rapport est à peine suffisant pour régler les éléments touchant les infrastructures vétustes du parc et laisse peu de marge de manœuvre pour réaliser les autres recommandations du comité qui sont pourtant l'essence du rapport.

Sans budget réaliste toute décision politique risque d'être mal fondée sinon aléatoire. Je recommande la préparation d'un budget élémental par composante en appui préalable à la décision politique.

En terminant, je porte à l'attention des membres du Conseil de ville que les citoyens de la rue Oak ont fait plus que leur part en assumant les inconvénients associés à l'accroissement important des activités au parc Lespérance depuis les 6 dernières années. La qualité de vie du quartier s'est grandement détériorée par l'achalandage intensif de notre environnement et la disparition significative d'espaces verts du parc au profit de nouveaux bâtiments et de places de stationnement.

Je réitère ma dissidence catégorique sur la recommandation du comité visant le stationnement et demande le rejet de l'implantation de 25 places de stationnement sur la bande végétale entre le club de curling et la rue Oak au profit d'une solution respectueuse de l'environnement et des riverains.



Jean-Claude Champagne, ing., arch.
Membre du comité et représentant des citoyens



Réserve – M^{mes} Chagnon et Gagnon, MM. Brossard, Loirat, St-Laurent et Thom, sur le thème du parc canin

Saint-Lambert, le 25 septembre 2016

Aux membres du conseil municipal de Saint-Lambert

Objet : Réserve quant à l'interprétation des résultats des votes et la recommandation concernant le parc canin

Monsieur le maire, messieurs les conseillers,

Nous saluons votre initiative d'avoir créé le comité consultatif sur le réaménagement et l'amélioration du parc L'Espérance. Les discussions ont été animées au sein du comité mais dans l'ensemble nous croyons que tous les membres ont apprécié cette consultation.

En ce qui a trait à la question du parc canin, les résultats de votes ont été interprétés, et la recommandation initiale a été formulée sans qu'il y ait eu une discussion et un consensus au sein des membres sur ces éléments fondamentaux. Un désaccord assez profond a alors émergé entre l'équipe de rédaction et plusieurs membres quant aux conclusions à communiquer concernant cette fonction.

Un compromis a finalement été négocié pour terminer le rapport et sortir de l'impasse quant à la recommandation à transmettre au Conseil, et ce en présentant les résultats de manière neutre. C'est ce que vous retrouvez dans le rapport. Ce compromis vous prive cependant de la recommandation qui aurait dû émerger de ce rapport : celle d'abandonner l'idée d'aménager un parc canin au sein du parc L'Espérance. En effet, huit des membres du comité consultés s'attendaient à ce que ce soit cette recommandation qui apparaisse dans le rapport étant donné que, **globalement**, le retrait du parc canin a été appuyé par une **forte** majorité. Nous avons donc choisi de vous communiquer cette recommandation ainsi que d'autres points importants que nous avons rehaussés en *italique* dans le texte ci-après.

Lors d'un prochain processus de consultation citoyenne, il serait important que l'exercice inclut une discussion et un consensus avec l'ensemble des membres sur l'interprétation des résultats et les recommandations à formuler. Ceci dit, nous tenons à remercier M. Herman Champagne pour les efforts exceptionnels qu'il a déployés à la fin du processus pour trouver un terrain d'entente et finaliser le rapport.

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous a été donnée de contribuer à cette table consultative, et nous avons tous à cœur que le réaménagement de cet espace vert se fasse selon les principes directeurs d'aménagement que nous nous sommes donnés.

Cordialement,

Donald St-Laurent
Denyse Chagnon
Jean-François Brossard

Hélène Gagnon
Christian Loirat
Raymond Thom

Recommandation 6 : Abandonner l'idée d'aménager un parc canin au sein du parc Lespérance

Sujet parmi les plus sensibles abordés au cours de son mandat, le comité s'est finalement prononcé en faveur du retrait de cette fonction de la zone publique du parc Lespérance par **une forte majorité**. Plusieurs alternatives ont été discutées pour aménager un parc canin de proximité dans le quartier à l'extérieur du parc Lespérance. Cependant, ces scénarios n'ont pas été soumis au vote car les membres du comité étaient d'avis que de telles propositions ne relevaient pas de son mandat. Il fut convenu qu'un vote fortement majoritaire contre un parc canin signifiait que d'autres lieux dans le quartier, à l'extérieur du parc Lespérance, pourraient être envisagés pour l'aménagement d'une aire canine.

Par souci de transparence, le comité tient à souligner que tout au long de ses discussions et suite à deux tours de votes, l'exclusion du parc canin a été soutenue par une majorité simple dans un premier temps (6 contre 4 soit 60%) and par une majorité forte au second tour (8 contre 3 soit 73%). La seconde option qui consistait à aménager un parc canin avec des mesures d'atténuation a été partagé au premier tour de vote (6 contre 6; 50%) mais suite à des discussions subséquentes sur l'efficacité réelle de mesures d'atténuation pour les aboiements et leur applicabilité, cette proposition n'a reçu que 36% d'appui au second tour (4 pour versus 7 contre). *En conclusion, le retrait du parc canin a donc obtenu 15 votes sur un total de 22 pour les deux scénarios évalués au deuxième tour de vote (avec ou sans mesures d'atténuation), soit 68% d'appui, c'est à dire une **forte majorité**.*

Les bénéfices que les propriétaires de chiens tirent de la promenade avec leur animal n'ont jamais été remis en question : exercice, détente, socialisation, etc. ; tous reconnaissent que la présence d'un parc canin apporte un plaisir et une valeur indéniable à la fois aux maîtres et aux chiens.

Cependant, la présence du parc canin présente des enjeux de sécurité pour les résidents riverains et les autres usagers du parc liés aux chiens se promenant sans laisse dans le parc Lespérance. De plus, le bruit engendré par les aboiements intempestifs de certains animaux à grande proximité des propriétés privées de la rue Merton (à approximativement 40m), demeure un sérieux irritant pour ces résidents. En effet, le droit à la quiétude et à un environnement sécuritaire et sonore sain pour les propriétaires riverains et les usagers du parc est mis en opposition au privilège accordé aux propriétaires canins de jouir du parc avec leur animal. Il appert que les intérêts et points de vue de deux parties en cause sont difficiles, voire impossibles, à réconcilier. *La présence de chiens dans le Parc Lespérance a d'ailleurs été l'objet de plusieurs plaintes au fil du temps, témoignant d'un usage incompatible avec la proximité des résidences.*

Les discussions du comité ont été pour le moins engagées et animées. *Les critères d'aménagement de parcs canins et des bonnes pratiques dans ce domaine ont été partagés avec les membres du comité, les impacts sur la santé et la qualité de vie des résidents ont été présentés et documentés de même que les ratios parc canin/habitants existants dans l'agglomération de Longueuil, montrant la position très enviable de St-Lambert avec son ratio d'un parc canin officiel dans le Parc de la Voie Maritime pour 21 555 résidents (versus 1 : 77 135 pour la ville de Longueuil).*

Après maintes discussions et considérations et à la lumière des contraintes financières liées au projet, le comité recommande de privilégier des usages pour tous comme une aire de détente (voir recommandations en R10.2 et R10.4) et d'abandonner l'idée d'aménager un parc canin. L'espace n'y est pas suffisant pour y inclure une aire canine sans entraîner de conflits comme ceux existants présentement. La qualité de vie et la quiétude représentant des caractéristiques et des valeurs fondamentales pour la ville, le comité recommande d'envisager d'autres avenues et d'autres lieux avec les propriétaires de chiens.

Réserve – Mme France Martel sur le thème du parc canin

Le 25 septembre 2016

Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers,

Objet : Dernier commentaire portant sur l'officialisation du parc canin.

Ce rapport est impressionnant mais ne vous laissera pas sans questions. Des motifs ont motivé les votes en faveur d'un scénario plutôt qu'un autre mais, sans que le contexte qui y a mené ou ses raisons n'y soient précisés. Ainsi, vous ne pourrez savoir si les membres du comité consultatif ont jugé inutile d'offrir un second parc canin à la population ou s'ils ont voulu protéger la tranquillité de certains résidents de la rue Merton dont la cour donne sur le parc, ces deux arguments en sa défaveur ayant été les plus discutés.

La rédaction de ce rapport a représenté un travail titanesque et son résultat est remarquable. Les points essentiels y sont relatés et ont obtenus le consensus de tous quant à leur parution dans celui-ci. D'autres ont cependant été laissés de côté, leur diffusion étant contestée.

Ainsi, j'ai beaucoup insisté pour qu'on y fasse mention que les séances d'abolements continus, longuement discutées lors des séances du comité, survenaient qu'en de très très rares occasions, un fait qui n'a été ni nié, ni confirmé par le représentant des résidents de la rue Merton; un fait qui ne pouvait être évalué par les autres membres du comité, aucun n'ayant auparavant fréquenté le parc, la plupart le découvrant pour la première fois à sa visite ce printemps. Ma demande de cette mention a donc été rejetée, exclue du rapport.

Il aurait été utile qu'une étude ou une enquête soit menée pour évaluer l'ampleur du problème et s'il en était vraiment un pour vous éclairer à ce sujet. À défaut, j'espère que votre propre connaissance de la vie qui se déroule au parc, y pourvoira.

Agréez, Messieurs, mes meilleures salutations,

France Martel



Pour information

Pour toute information additionnelle concernant ce projet, veuillez entrer en communication avec :

Contact principal

Hôtel de ville de Saint-Lambert
a/s M. Georges PICHET, Directeur-général
55, rue Argyle, Saint-Lambert (Qc) J4P 2H3
T 450 466-3094
C direction.generale@saint-lambert.ca

Autre adresse

Pour toute information additionnelle concernant les sources, les études et les données qui figurent au document, veuillez entrer en communication avec :

Direction des loisirs, des sports et de la vie communautaire
a/s M. Michel BARBIER, Directeur
600, avenue Oak, Saint-Lambert (Qc) J4P 2R6
T 450 466-3887
C loisirs@saint-lambert.ca



Rapport du comité consultatif
sur le réaménagement et
l'amélioration du parc Lespérance

Septembre 2016

